
Agence publique pour l'immobilier de la Justice

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2007



L'AGENCE SE PRÉSENTE

statut et missions
chiffres clés
conseil d'administration
organigramme et organisation
les conventions liant l'agence et le ministère

4
4
5
6
9



L'AGENCE PROGRESSE

les méthodes de travail / les outils de progrès
nouveaux domaines de performance
repères 2007

12
14
16



L'AGENCE CONSTRUIT

opérations judiciaires

opérations mises en service
opérations livrées
opérations en chantier
opérations en études de maîtrise d'œuvre
nouveaux concours de maîtrise d'œuvre
opérations en études préalables

19
20
21
22
23
24
25



opérations pénitentiaires

centres pénitentiaires
maisons d'arrêt
centres de détention
maisons centrales
établissements pénitentiaires pour mineurs
établissements d'hébergement pour mineurs
quartiers courtes peines
quartiers de semi-liberté
grandes rénovations

28
30
37
40
41
42
43
44
46
47



L'AGENCE GÈRE

gestion des ressources humaines
gestion du budget et de la logistique
action des services d'appui

51
52
53



RAPPORT FINANCIER

données relatives à la gestion des opérations
données relatives au budget de fonctionnement

55
61



INDEX DES SIGLES UTILISÉS

64



État a décidé de confier à l'Agence, désormais baptisée APIJ, des missions de service public ambitieuses, et d'engager des budgets significatifs.

Je me réjouis donc de l'élargissement des missions encore confiées à l'Agence, depuis début 2008, et de la perspective de mise en place d'un opérateur immobilier unique au ministère de la Justice.

Les enjeux pour l'Agence sont essentiels. Il convient tout à la fois :

- de tenir les délais, ce qui implique une mobilisation exceptionnelle des services concernés,
- de fournir des prestations de qualité irréprochable, celle-ci ayant un impact direct sur les futurs budgets d'exploitation.

Pour être à la hauteur de ses missions, l'établissement doit définir le meilleur compromis possible entre ces exigences et trouver de nouvelles organisations, le tout sans improvisation.

Deux étapes indispensables sont encore à franchir pour atteindre nos objectifs.

En interne, une démarche stratégique, largement partagée, doit préparer les progrès permanents nécessaires. Elle est largement engagée.

En externe, les circuits de décision doivent être simplifiés, si l'on veut donner tout son sens à la responsabilité de l'établissement, déterminé à atteindre de nouveaux niveaux de performance.

Je suis convaincu que le conseil d'administration de l'Agence aura à cœur de soutenir l'ensemble de ces évolutions.

Jean-Raphaël ALVENTOSA
Président du conseil d'administration

hommage que je souhaite rendre au travail de mon prédécesseur, Christian CLERET, à la direction générale de l'Agence n'est pas de pure forme.

L'organisation mise en place et les performances qu'elle a permis d'atteindre sont autant d'exigences pour l'avenir.

Le métier d'opérateur immobilier de l'État va devoir relever de nouveaux défis :

- l'intégration des exigences du développement durable dans les projets de construction et de réhabilitation,
- l'optimisation du couple construction-exploitation,
- une baisse des coûts unitaires de construction pour contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses publiques sans que cela soit au détriment de la qualité.

Autant de défis que les acquis de 2007 et des années antérieures vont permettre de relever dans des conditions optimales.

Toutes les démarches innovantes dans la construction des bâtiments publics encouragent le maître d'ouvrage à intégrer toujours davantage le futur usage dans la conception et la réalisation.

Dit autrement, l'Agence a des clients, responsables de programme de la LOLF comme utilisateurs directs des bâtiments. C'est la satisfaction des uns et des autres qui est et sera l'indicateur des actions réussies.

C'est le sens de l'action que j'entends mener à la tête de l'APIJ.

Jean-Pierre WEISS
Directeur général

L'AGENCE SE PRÉSENTE

statut et missions ||||| PAGE 4

chiffres clés ||||| PAGE 4

conseil d'administration ||||| PAGE 5

organigramme et organisation ||||| PAGE 6

les conventions liant l'Agence et le ministère ||||| PAGE 9

STATUT ET MISSIONS



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)¹ est le principal service constructeur du ministère de la Justice. C'est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère, qui a vocation à travailler pour toutes les Directions de la Justice.

Il est régi par le décret n°2006-208 du 22 février 2006. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 relatif à l'adaptation de la Justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé le décret de création de l'Agence (décret n°2001-798 du 31 août 2001) en élargissant ses missions à des problématiques d'assistance générale et d'expertise, diversifiant ses missions de réalisation de la commande publique et lui permettant d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage. Le décret a aussi étendu les compétences de l'Agence aux contrats de partenariat, conclus en application de l'article L. 2122-15 du CGPPP ou en application de l'ordonnance du 17 février 2004 et qui peuvent inclure des services à la personne.

CHIFFRES CLÉS

L'Agence pilote un peu plus d'une centaine de projets en cours d'étude ou de réalisation représentant un portefeuille d'opérations d'environ 3 milliards d'euros en autorisations d'engagements.

- **2 milliards d'euros** pour les opérations confiées par la Chancellerie par des conventions de mandat et d'études préalables et, depuis avril 2007, sous le régime du protocole de maîtrise d'ouvrage directe (crédits gérés directement par l'Agence).
- **1 milliard d'euros** pour les opérations du programme pénitentiaire réalisées en partenariat public-privé (crédits sur le budget du ministère de la Justice).

Au 31 décembre 2007

- **Hors PPP, 139 opérations immobilières (implantations physiques distinctes) :**
 - **65 opérations** dans le domaine judiciaire, dont 40 en cours (25 opérations livrées et à clore)
 - **74 opérations** dans le domaine pénitentiaire, dont 63 en cours (11 opérations à clore).
- **Opérations en PPP :**
 - **11 opérations pénitentiaires** couvertes par des conventions d'assistance.
 - **2 projets judiciaires** en études préalables.

Budget de fonctionnement

En 2007, les dépenses réalisées au titre du budget de fonctionnement (gestion commune APIJ/EPPJP) se sont élevées à **11,230 millions d'euros TTC**.

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, ceux de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles. Elle est expert conseiller et opérateur du ministère sur des problématiques liées à l'immobilier: valorisation patrimoniale, politique d'assurances, développement durable, maîtrise de coût de la construction et exploitation-maintenance.

¹ Nouvelle appellation d'usage de l'AMOTMJ (changement juridique de nom en cours)



CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AGENCE EST ADMINISTRÉE PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration (17 membres) en 2007

PRÉSIDENT

- M. Jean-Raphaël ALVENTOSA, Conseiller maître à la Cour des comptes

MEMBRES DE DROIT (7)

- Le Directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le Directeur des services judiciaires ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le Directeur de l'administration générale et de l'équipement ou son représentant (ministère de la Justice)
- Le Directeur du budget ou son représentant (ministère de l'Économie et des Finances)

- Le Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction ou son représentant (ministère de l'Équipement)
- Le Directeur général des collectivités locales ou son représentant (ministère de l'Intérieur)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE (7) :

- M. Charles CATTEAU, Premier Président de la cour d'appel de Grenoble
- M. René ELADARI, Ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées
- M. Jacques FAYEN, Procureur général près la cour d'appel de Nîmes
- M. Patrice MAYNIAL, Premier avocat général à la Cour de cassation

- M. Alain OHREL, Ancien Préfet de Région, ancien Conseiller d'État en service extraordinaire
- Mme Nadine PIQUET, Directrice de la maison centrale de Poissy
- M. Jean-Charles TOULOUZE, Directeur régional des services pénitentiaires de Paris

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE ÉLUS DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE (2) :

- M. Jean-Paul HERSANT, Directeur de programme
- M. Grégory RENAUX, Responsable logistique et ACO

Nouvelles nominations fin 2007 pour les années 2008-2010

M. Jean-Raphaël ALVENTOSA, conseiller maître à la Cour des comptes, dont le mandat de président du conseil d'administration venait à échéance le 30 décembre 2007, a été reconduit dans ses fonctions par décret du président de la République du 13 décembre 2007. Le mandat des membres nommés venait à échéance le 30 décembre 2007 ; il a été reconduit pour tous les membres en fonction par arrêté du 29 décembre 2007. L'élection pour la désignation des représentants du personnel a eu lieu le 22 novembre 2007. Les titulaires (M. Jean-Paul HERSANT, directeur de programme, et Grégory RENAUX, responsable logistique et ACO) ont été reconduits, avec deux nouveaux suppléants (Mme Nicole ALLÉE, assistante de gestion, M. Guy GARCIN, directeur de programme).



RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS 2007

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2007, le 7 mars et le 25 octobre 2007. Il a approuvé 18 délibérations, dont trois étaient relatives à des opérations judiciaires, deux à des opérations pénitentiaires, deux aux contrats de partenariat (répartition des compétences du conseil et du Directeur général sur les avenants aux contrats, nouveau contrat d'assistance du ministère pour le montage d'un contrat pour la construction de huit établissements de la Protection judiciaire de la jeunesse).

Six délibérations ont concerné le budget et la gestion budgétaire (modification de la convention de gestion avec l'EPPJP), une la gestion du personnel (modification du cadre de gestion), deux les règles de fonctionnement (traitement comptable des dépenses d'accompagnement des opérations et règlement des frais de déplacement), une les modalités des élections des représentants du personnel au conseil d'administration, une l'approbation du rapport d'activité.

ORGANIGRAMME ET ORGANISATION

L'AGENCE EST DIRIGÉE PAR UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2007 a été marquée par le changement de Directeur général. M. Jean-Pierre WEISS, ingénieur général des Ponts et Chaussées, nommé par décret du président de la République du 21 août 2007, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2007 en remplacement de M. Christian CLERET qui a pris d'autres responsabilités.

Les principes d'organisation de l'établissement ont été conservés, avec deux aménagements: la communication externe a été rattachée directement au Directeur général et la communication interne rattachée à la fonction ressources humaines, le chef du service du personnel étant appelé par ailleurs à siéger au comité de direction.



LA PRISE EN CHARGE DES OPÉRATIONS EST ASSURÉE PAR LES SERVICES OPÉRATIONNELS

Pour exercer son cœur de métier de maître d'ouvrage, l'Agence s'appuie sur des équipes opérationnelles, encadrées par trois directeurs placés sous l'autorité du Directeur général. Ces équipes sont constituées d'un directeur de programme, qui encadre plusieurs chefs de projet, un(e) assistant(e) technique et une secrétaire.

La plupart des équipes ont en charge un portefeuille comportant des opérations dans les domaines judiciaire et pénitentiaire et plus récemment dans le champ de la Protection judiciaire de la jeunesse. Elles prennent généralement en charge les opérations dès les études préalables.

Les opérations gérées sont le plus souvent complexes et les mettent en relation avec des architectes, des entreprises, de nombreux acteurs externes, tant dans les domaines de la programmation que ceux des études techniques. L'Agence a investi, avec l'aide de conseils juridiques et financiers, le champ des contrats de partenariat public-privé, et est devenue une référence au sein de l'État pour le montage de ces contrats.



LES SERVICES OPÉRATIONNELS BÉNÉFICIENT DE L'APPUI DE SERVICES TRANSVERSAUX

Les équipes opérationnelles bénéficient, en interne, de l'appui de services transversaux et leurs moyens de travail sont assurés par les services de gestion de l'établissement public.

Cet ensemble de services est regroupé au sein de la Direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF). La Directrice des affaires juridiques, administratives et financières est assistée, dans sa mission de direction de cet ensemble de services, par une adjointe qui a, en outre, la charge plus spécifique de l'organisation et du suivi des réunions et des dossiers du conseil d'administration.



Les services d'appui aux équipes de projet

- **Le service du financement des opérations et du contrôle de gestion** suit la comptabilité des opérations d'investissement, prépare les budgets annuels en liaison avec les Directions de programme du ministère, établit les tableaux de bord, les indicateurs de gestion et de suivi des opérations, suit le respect des coûts et de délais de livraison, établit les prévisions de consommation d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Il fournit à la Direction générale de l'Agence, aux Directions du ministère de la Justice, aux autorités de tutelle des tableaux de bord mensuels relatifs au déroulement et à l'avancement des opérations et aux dépenses budgétaires correspondantes.
- **Le service foncier et d'urbanisme** est responsable des acquisitions foncières effectuées pour le compte du ministère de la Justice. Il suit le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui-conseil auprès des équipes pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité.
- **Le service juridique et des marchés** apporte son expertise aux équipes pour le montage juridique des projets de marché et vérifie ensuite leur cohérence par rapport aux dispositions prévues par les textes de la commande publique. Il assure la bonne présentation des dossiers soumis aux différentes commissions internes (commission d'appels d'offres, dialogue compétitif) ou organismes externes (commission marché public de l'État).





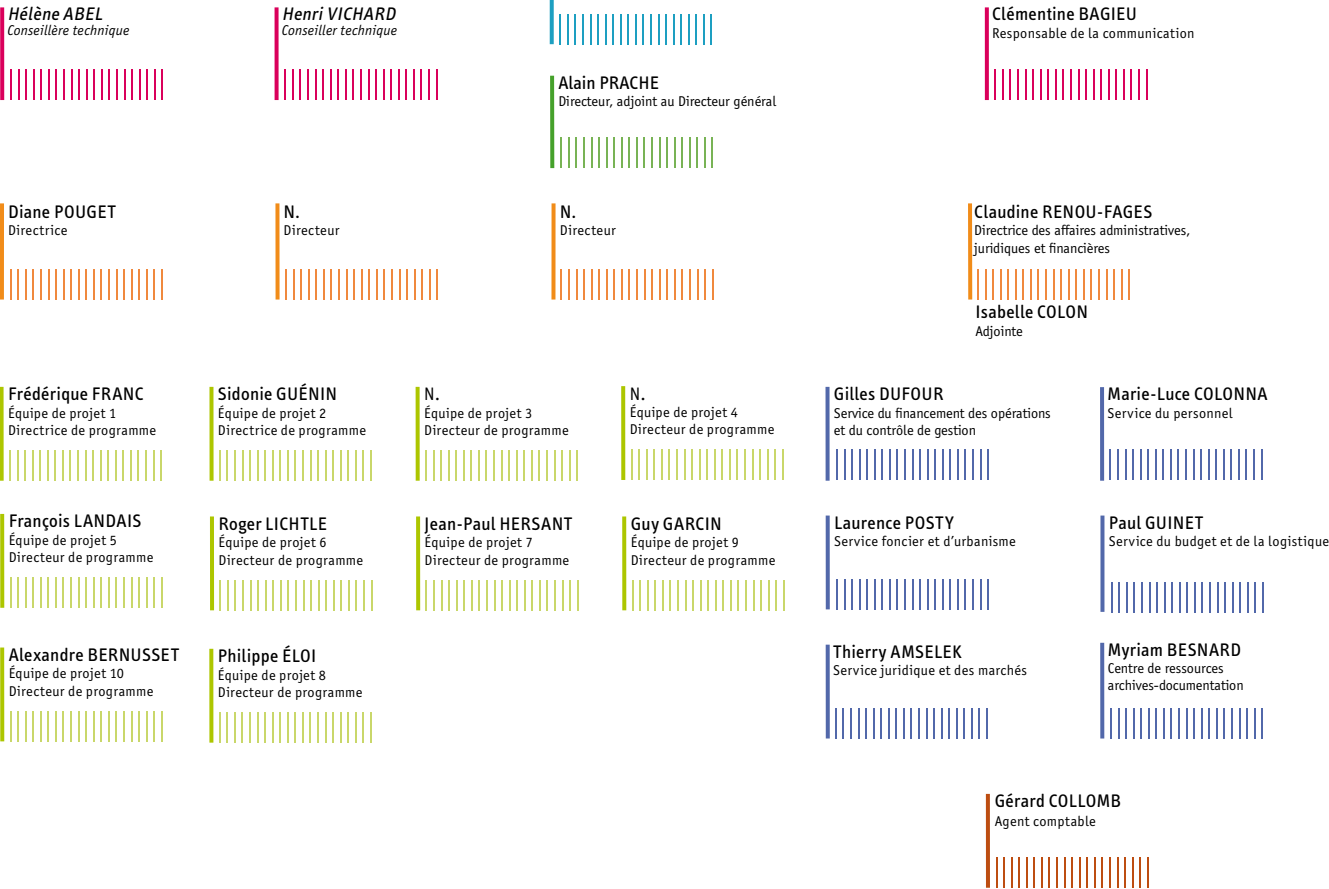
Les services de gestion de l'établissement public

- **Le service des ressources humaines** gère le personnel: recrutement, gestion des carrières, paie, formation continue, gestion des instances paritaires et communication interne.
- **Le service du budget et de la logistique** gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, assure l'ordonnement des dépenses et des recettes, est responsable des locaux et de la logistique ainsi que de la maintenance des moyens informatiques.

Un centre de ressources «archives/documentation» a en outre été créé en 2006 dans la Direction. Il organise le versement des archives provenant des équipes de projet, établit le tableau de gestion des archives, prépare le plan de classement des dossiers, gère la photothèque.

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE
Elle est pilotée directement par le Directeur général, assisté d'une responsable de la communication.

Organigramme APIJ



LES CONVENTIONS LIANT L'AGENCE ET LE MINISTÈRE

Les opérations et les autres missions prises en charge par l'Agence résultent de conventions et commandes qui lui sont passées par le ministère de la Justice, dont le contenu est défini conformément aux dispositions de l'article 4 du décret statutaire de l'Agence.

LES CONVENTIONS D'ÉTUDES PRÉALABLES
Elles concernent des projets d'opérations (28 judiciaires et cinq pénitentiaires) et des commandes d'études de faisabilité ou de programme (six ensembles d'études). Ces travaux d'étude, d'expertise ou de faisabilité sont préalables aux mandats qui représentent les commandes fermes passées par le ministère à l'Agence.



Rachida DATI, Garde des Sceaux, ministre de la Justice



Léonard BERNARD de la GATINAIS, Directeur des services judiciaires



Rémi HEITZ, Directeur de l'administration générale et de l'équipement

LES CONVENTIONS DE MANDAT
Elles correspondent aux opérations réalisées par l'Agence en qualité de mandataire, au sens de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP du 12 juillet 1985). Il existe aujourd'hui huit conventions de mandat «actives» passées avec le ministère de la Justice, dont deux conventions judiciaires (regroupant 32 opérations – trois opérations ont été clôturées depuis la signature des conventions) et six conventions pénitentiaires (regroupant 21 opérations ou programmes d'opérations¹).

¹Exemple de programme d'opérations: programme 4000-1 et programme 4000-2, programme Établissements pour mineurs zone 1, zone 2, programme Établissements pénitentiaires pour majeurs

L'ADOPTION EN 2007 DU PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DIRECTE
À la suite de la publication du décret de 2006, l'Agence a engagé avec le ministère la préparation d'un protocole fixant les relations administratives et financières entre le ministère et l'Agence pour la gestion des opérations confiées à l'Agence sous le régime de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice. Ce protocole, approuvé par le conseil d'administration le 5 décembre 2006, a été signé le 3 avril 2007.

Au 31 décembre 2007, le montant des autorisations d'engagement attribuées à l'Agence pour les opérations couvertes par des conventions de mandat et d'études préalables et par le protocole de maîtrise d'ouvrage s'élevait à 1,965 milliard d'euros, dont 64,54 % avaient fait l'objet d'engagements juridiques (marchés passés par l'Agence).

Le ministère a versé à l'Agence, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2007, 870,4 millions d'euros (crédits de paiement) pour honorer les dépenses liées aux opérations. L'Agence avait consommé à la même date 99,28 % de ces crédits de paiement, soit un total de 864,1 millions d'euros représentant un taux d'exécution des conventions de 36,79 %.

Deux commandes d'opérations judiciaires ont été passées à l'Agence sous le régime du protocole en 2007 (palais de justice de Caen, TGI de Lille). Plusieurs commandes d'opérations dans le champ pénitentiaire étaient en préparation fin 2007.

LES CONVENTIONS PASSÉES POUR LA GESTION DU PROGRAMME PPP

La convention signée le 22 juillet 2004 concerne le montage d'opérations sous le régime de baux avec option d'achat sur des terrains dont les concessionnaires auront reçu une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (dispositif dit « AOT/LOA »). Elle concerne également, depuis son dernier avenant intervenu en février 2006, la réalisation de contrats de partenariat passés en vertu de l'ordonnance du 17 juin 2004. Une convention a été conclue entre l'Agence et le ministère, pour la passation, par l'Agence, d'un contrat de partenariat public-privé au sens de l'ordonnance du 17 juin 2004 pour la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé.



Au centre et de gauche à droite, Claude d'HARCOURT, Directeur de l'administration pénitentiaire et Thierry MOSIMANN, Sous-Directeur

Les programmes de partenariat public-privé du ministère de la Justice représentent potentiellement un milliard d'euros en équivalent investissement.

AUTRES CONVENTIONS

Le 13 décembre 2004, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane. L'antenne Antilles-Guyane, outre la conduite des opérations confiées en propre à l'Agence dans ces départements d'outre-mer, assure des prestations de conseil et d'assistance aux services du ministère pour l'entretien du patrimoine judiciaire et pénitentiaire. L'Agence gère également deux conventions d'assistance foncière, l'une pour des acquisitions dans le domaine pénitentiaire, l'autre pour la réalisation des acquisitions dans le domaine judiciaire.

INTERVENTION POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Agence a, en outre, signé début 2007 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez une convention de mandat pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole et une convention relevant du LOPSI, Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, prévoyant un subventionnement de l'État à hauteur de 80% du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 millions d'euros.



Marc MOINARD, Secrétaire général du ministère de la Justice

L'AGENCE

PROGRESSE

méthodes de travail / outils de progrès ||||| PAGE 12

nouveaux domaines de performance ||||| PAGE 14

repères 2007 ||||| PAGE 16

2

LES MÉTHODES DE TRAVAIL LES OUTILS DE PROGRÈS

La sixième année d'activité de l'Agence a été celle de la maturité et celle de la capitalisation. Les cinq années précédentes ont, en effet, fourni la matière à la gestion de cas de figure opérationnels de plus en plus diversifiés, ont exigé de ses équipes et services de prendre en charge de nouvelles questions de fond et de proposer des doctrines sur des sujets techniques. Enfin, les contraintes budgétaires de plus en plus fortes ont nécessité la mise au point de nouveaux outils de suivi et de prévision du déroulement des opérations.

Les principaux points de progression de l'année 2007 peuvent être présentés autour de quatre thèmes :

- L'information des mandants
- Les réflexions sur les coûts et les programmes
- La gestion des fins d'opération
- La construction d'un système d'information

L'INFORMATION DES MANDANTS

Les quatre mandants de l'Agence sont :
– la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP);
– la Direction des services judiciaires (DSJ);
– la Direction de l'administration générale et de l'équipement (DAGE);
– la Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse (DPJJ).

L'Agence a toujours eu pour préoccupation leur bonne information. Elle le fait, contractuellement, par le respect des dispositions prévues par les conventions passées avec le ministère. Mais celles-ci fixent un cadre général, qui laisse des espaces à la prise d'initiatives sur l'information au quotidien et le partage des éléments de gestion. La contrainte budgétaire devenant très forte avec la nécessité d'échanges constants sur la gestion des ressources budgétaires, l'Agence a mis l'accent sur les prévisions pluriannuelles de besoin d'AE et de CP. Un tableau permettant de visualiser les évolutions possibles, en respectant la contrainte d'un « lissage » des consommations de CP d'une année sur l'autre, a été mis au point. Il sert dorénavant de base de discussions avec les Directions d'administration centrale sur les prévisions budgétaires et les décisions de gestion, en cours d'année, si nécessaire.

Par ailleurs, la préoccupation de partage avec les Directions commanditaires des opérations sur le déroulement de celles-ci a conduit à revoir les documents de suivi de gestion. Cette révision a abouti à la fusion de deux séries de documents (le tableau de bord immobilier, diffusé en interne



et en externe, et les contrats de gestion – ces derniers étaient internes à l'Agence) et à la présentation plus claire du tableau de bord immobilier, qui permet désormais de disposer des informations de synthèse et de suivi plus fin d'une opération, sous un format normalisé et clarifié. Il est prévu pour l'année 2008 une mensualisation de l'édition du nouveau tableau de bord immobilier.

L'Agence tient par ailleurs des réunions régulières d'information avec la Direction de l'administration pénitentiaire et diffuse aux Directions d'administration centrale des tableaux de bord de suivi des acquisitions foncières et des contentieux liés, ainsi que des contentieux liés à la gestion des marchés.



LES RÉFLEXIONS SUR LES COÛTS ET LES PROGRAMMES ET L'INTÉGRATION DES PRÉOCCUPATIONS D'EXPLOITATION- MAINTENANCE

Plusieurs missions transversales ont été lancées autour de ces thèmes : programmation judiciaire et coûts, développée sur trois axes (prospective de l'organisation et des besoins judiciaires, programmation architecturale et symbolique, éléments de coûts et comparaisons entre projets des éléments fondamentaux de ces coûts). Le dernier axe a donné lieu à la production d'un document méthodologique. Les deux autres sont à poursuivre en 2008, avec des orientations nouvelles conditionnées par le chantier de la réforme de la carte judiciaire. Dans le champ pénitentiaire, des études de programmation ont été lancées sur les établissements pénitentiaires de petite taille et sur des terrains d'assiette réduits. Des références internationales ont été recherchées et la réflexion partagée avec les équipes de la DAP a progressé. Elle devrait trouver un premier point d'application sur le projet de reconstruction de la maison d'arrêt de Nice.

Des pistes de réflexion nouvelles sont apparues à l'occasion des points faits sur cet ensemble de travaux : la définition de coûts de référence et la mise au point de programmes normalisés. Ces pistes seront approfondies en 2008.

L'expérience acquise en matière de contrats de partenariat public-privé a par ailleurs contribué à la sensibilisation des équipes de maîtrise d'ouvrage de l'Agence sur les coûts ultérieurs de l'exploitation-maintenance des bâtiments construits. Cette thématique est appelée à être développée en 2008, avec, en outre, l'intégration des éléments liés au développement durable. Des missions transversales étaient en cours de préparation fin 2007, de même que la préparation d'actions de formation.

LA GESTION DES FINS D'OPÉRATION

Les nombreuses livraisons intervenues en 2006 et 2007 ont conduit à une synthèse des enseignements successifs tirés des différents chantiers. La nécessité de mesures d'accompagnement spécifiques pour la livraison des palais de justice a donné lieu à la mise en place d'une mission transversale qui s'est conclue par la production d'un guide méthodologique. Des démarches semblables ont été initiées dans le champ pénitentiaire, à l'occasion de la livraison des établissements pour mineurs, en vue de la définition de processus pour l'organisation des livraisons ultérieures.

LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION

Le déploiement d'un système d'information de plus en plus étendu est un projet de long terme, qui se construit par étapes et a pour objectif de fournir, à tout moment, les informations nécessaires à la gestion d'ensemble des projets ou à la gestion d'un projet particulier. L'Agence dispose de logiciels performants, dont toutes les potentialités n'ont pas été exploitées. L'année 2007 a été consacrée à la mise en place d'une comptabilité analytique des engagements juridiques de programme, qui doit permettre notamment de sortir, pour les analyser, les engagements comptables concernant des marchés de même nature, pour en comparer les prix, les éléments d'évolution et servir à la meilleure préparation de marchés de même nature ultérieurs. Le module de comptabilité analytique sera ensuite développé pour les mandats. Ainsi, sera rendue possible la mise au point de modèles pour prévoir les besoins budgétaires liés à la gestion d'une typologie de portefeuilles d'opérations et pour proposer des scénarios de choix de mise en chantier d'opération en déterminant l'ordre des priorités en fonction des ressources budgétaires.

Le système d'information doit aussi intégrer des indicateurs et « alerteurs » sur la gestion des marchés et la tenue des plannings et des coûts des opérations.



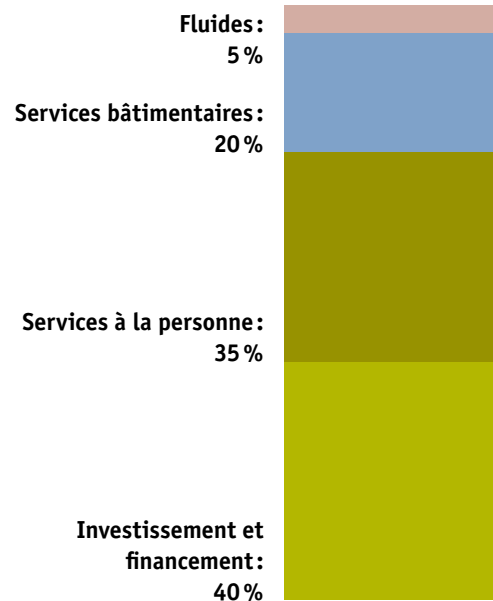
NOUVEAUX DOMAINES DE PERFORMANCES

Les partenariats public-privé (PPP)

INTÉGRATION DES SERVICES À LA PERSONNE – LOT 3 PPP

L'année 2007 aura été l'année du dialogue compétitif pour la passation du contrat de partenariat pour la réalisation de trois établissements pénitentiaires dans les départements du Nord, de la Loire-Atlantique et de la Seine-et-Marne (lot 3 PPP), aboutissant en fin d'année à l'analyse des offres finales et au choix de l'attributaire du contrat. Pour cette troisième procédure en partenariat public-privé conduite par l'Agence après la signature de deux premiers contrats sous le régime des AOT-LOA², le choix du recours à l'ordonnance du 17 juin 2004 pour le lot 3 PPP se fonde sur la volonté du ministère de la Justice d'intégrer pour la première fois dans le périmètre de responsabilité du partenaire privé les services à la personne au-delà des services dits «bâtimentaires». Ainsi, le périmètre du contrat comprend non seulement celui des contrats AOT-LOA, mais également la quasi-exhaustivité des services à la personne. Cela a pour conséquence de donner au loyer exploitation un poids supérieur au loyer investissement et offre une plus grande efficacité économique qu'en maîtrise d'ouvrage publique. Une plus large liberté de moyens est laissée au partenaire privé pour des objectifs précis. L'unicité d'interface contractuelle permet à l'exploitant pénitentiaire de se recentrer sur son cœur de métier en déléguant un périmètre de services élargi.

Loyer annuel



Cette spécificité a conduit l'Agence à élaborer lors du dialogue compétitif divers mécanismes contractuels visant à s'assurer de la bonne réalisation de ces services par le partenaire privé. En outre, un mécanisme innovant a été mis en place afin d'assurer dans la durée la compétitivité du prix facturé à la personne publique pour les services à la personne.

Pour mener à bien le dialogue du lot 3 PPP, l'Agence a également su tirer parti de l'expérience acquise au travers de la poursuite en 2007 de l'exécution des deux premiers contrats PPP. Plus d'un an après la signature de ces deux contrats, les retours en phase conception et le démarrage des phases de construction se révèlent très positifs.

PPP JUDICIAIRE ET RÉHABILITATION DE LA SANTÉ

L'Agence a poursuivi son implication dans de nombreuses manifestations conduites dans le souci de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en matière de PPP. L'Agence a, notamment en 2007, participé aux réflexions interministérielles, coordonnées par la mission d'appui aux partenariats public-privé (MAPPP) pour la préparation du projet de loi visant à modifier l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariats, faisant ainsi fructifier son expérience opérationnelle, mais également ses réflexions préalables menées dans le domaine de la réalisation de palais de justice en PPP et dans le contexte très particulier de la rénovation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé, établissement pénitentiaire vétuste mais d'une grande valeur patrimoniale en plein cœur de la capitale parisienne.

²Autorisation d'occupation temporaire - Location avec option d'achat

La réforme de la carte judiciaire

Cette réforme majeure lancée en 2007 a conduit à l'ouverture d'un nouveau chantier à l'Agence, qui a été sollicitée à plusieurs titres. Tout d'abord, dans le cadre de la préparation de la réforme, pour des études de scénarios et leur traduction immobilière sur deux cours d'appel (Grenoble et Poitiers), puis, une fois les décisions prises, pour des contributions et expertises techniques et budgétaires, pour participer à des groupes de travail sur la définition de nouvelles normes, pour des études d'optimisation et d'aménagement d'espaces pour la création des pôles de l'instruction, pour l'utilisation des salles d'audience, pour le traitement des archives. L'Agence a également réfléchi et fait des propositions sur le dispositif de suivi et de contrôle de gestion des opérations immobilières qui seront liées à la mise en œuvre de la réforme de la carte. Cet important travail, qui nécessite une implication sur le terrain et de nouvelles collaborations avec les antennes régionales de l'équipement, a évidemment vocation à être poursuivi et amplifié pendant les prochaines années, puisque la décision prise dans le cadre de la réforme doit être mise en œuvre sur une période de trois ans, au-delà de laquelle des réaménagements provisoires de juridictions devront être relayés par des solutions pérennes dans le cadre de nouvelles opérations. Ce chantier de la carte fait progresser la réflexion, les méthodes et les outils de la programmation des priorités immobilières. L'Agence est un acteur particulièrement impliqué sur ce champ.

La valorisation du patrimoine

L'Agence s'est vu confier par la chancellerie une mission d'études de valorisation du patrimoine immobilier désaffecté ou en voie de désaffectation.

Il s'agit d'optimiser la cession des biens en estimant leur valeur vénale en se fondant sur un projet de substitution.

Cette première approche a permis de concevoir une doctrine de valorisation et s'appliquera à l'ensemble du patrimoine du ministère de la Justice.

L'Agence s'est entourée de prestataires qui travaillent en interaction sur chaque projet; d'une part, des urbanistes ou des architectes dont la mission est de définir des projets de reconversion, et d'autre part, des experts fonciers qui étudient le marché et l'adéquation des produits afin d'optimiser la valeur vénale.

Cette démarche de valorisation s'inscrit dans une étroite collaboration avec France Domaine qui se traduira par l'adoption en 2008 d'un protocole de collaboration. Par ailleurs, les bases d'une coopération rapprochée avec les services d'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture ont été lancées et feront également l'objet d'une charte de coopération.

A ce jour, les études de valorisation sont engagées sur 9 sites : Avignon, Nancy, Lyon-Montluc et Lyon-Perrache, Saint-Denis de La Réunion, Bourg-en-Bresse, Mont-de-Marsan, Liancourt et Grasse.



REPÈRES 2007



JANVIER

- Cour d'appel de Fort-de-France – Jury de candidature
- Établissement pénitentiaire pour mineurs de Chauconin – OS lancement de travaux
- Maison centrale d'Alençon Condé-sur-Sarthe – Réunion publique
- **Centre pénitentiaire de Corse-du-Sud – Choix du maître d'œuvre après concours**
- Centre pénitentiaire de Rennes Vezin-le-Coquet – Affermissement de la tranche conditionnelle

FÉVRIER

- **Nouveau TGI de Douai – Réunion en jury de maîtrise d'œuvre**

MARS

- Maison d'arrêt de la Santé – Présentation du projet aux utilisateurs
- Réhabilitation extension du palais de justice de Caen – Signature d'une convention avec les collectivités
- Conseil d'administration
- Maison d'arrêt de Lyon – Pose de la première pierre par le garde des Sceaux
- **Palais de justice d'Avesnes-sur-Helpe – Inauguration par le garde des Sceaux**
- Palais de justice de Thonon-les-Bains – Inauguration par le garde des Sceaux

AVRIL

- Réunion du Comité technique paritaire (CTP)
- Rénovation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé – Commission du dialogue pour le choix des candidatures
- Établissement pénitentiaire pour mineurs de Laval – Remise des clés
- Palais de justice de Rouen – Obtention du permis de construire
- **Établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) du Rhône – Remise des clés en présence du garde des Sceaux**
- Maisons centrales d'Alençon Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil – Jury de maîtrise d'œuvre
- Palais de justice de Montmorency – Notification du marché de maîtrise d'œuvre

MAI

- Centre pénitentiaire de Béziers (lot 1 PPP) – Démarrage des travaux
- Palais de justice de Chartres – Jury de maîtrise d'œuvre
- Centre pénitentiaire du Havre (lot 2 PPP) – Obtention du permis de construire
- Palais de justice d'Aix-en-Provence, site Pratési – Notification du marché de conception/réalisation
- **Établissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain – Remise des clés**
- Centre pénitentiaire de l'Ain / Bourg-en-Bresse – Démarrage des travaux
- Lot 3 de partenariat public-privé – Réunions de dialogue lot 3 PPP

JUIN

- Lot 3 de partenariat public-privé – Réunions de dialogue lot 3 PPP
- **Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne – Réunion publique**



JUILLET

- Établissement pénitentiaire pour mineurs de Marseille – Remise des clés
- Centre pénitentiaire de Rennes / Ille-et-Vilaine – Démarrage des travaux
- Centre pénitentiaire de Ducos – Remise des clés
- Centre de détention de Réau / Ile-de-France (lot 3 PPP) – Signature de la déclaration d'utilité publique
- **Cour d'appel de Fort-de-France – Jury de maîtrise d'œuvre**
- École nationale des greffes – Remise des clés

AOÛT

- Maison d'arrêt du Mans / Coulaines (lot 2 PPP) – Affermissement de la tranche conditionnelle
- Centre pénitentiaire de Béziers (lot 1 PPP) – Affermissement de la tranche conditionnelle
- Centre pénitentiaire de Rennes / Ille-et-Vilaine – Réunion avec les riverains
- **Maison d'arrêt de Rodez – Jury de maîtrise d'œuvre**

SEPTEMBRE

- **Prise de fonctions du nouveau Directeur général, Jean-Pierre Weiss**
- Palais de justice d'Aix-en-Provence – Jury de maîtrise d'œuvre
- Réunion du Comité technique paritaire (CTP)

OCTOBRE

- Réunion du Comité technique paritaire (CTP)
- **Conseil d'administration**
- Palais de justice de Bobigny (TC-CPH) – Obtention du permis de construire
- Maison d'arrêt de Rodez – Notification du marché de maîtrise d'œuvre

NOVEMBRE

- **Établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault – Remise des clés**
- Centre pénitentiaire du Havre (lot 2 PPP) – Affermissement de la tranche conditionnelle
- Palais de justice de Pontoise – Lancement du chantier de remplacement de tous les vitrages

DÉCEMBRE

- **Lot 3 de PPP – Attribution du contrat**
- Maison centrale d'Arles – Attribution des marchés de travaux
- Centre pénitentiaire de Marseille – Les Baumettes – Notification du marché de VRD
- Maison d'arrêt de Rodez – Démarrage des travaux

OPÉRATIONS JUDICIAIRES

La politique d'investissement dans le domaine judiciaire s'est inscrite au cours de la dernière décennie dans la continuité d'un effort de modernisation du patrimoine soutenu, depuis le début des années 1990. Le travail à accomplir est immense compte tenu de la situation du parc immobilier judiciaire. En effet, avec 1 800 000 m² de surfaces, le patrimoine judiciaire se caractérise à la fois par son importance, son éclatement (plus de huit cents sites), et par son état fréquent de vétusté, d'exiguïté et d'inadaptation par rapport aux exigences d'une justice efficace et moderne.

Les commandes passées à l'Agence depuis sa création, dans le cadre notamment du volet judiciaire de la Loi d'orientation et de programmation judiciaire du 9 septembre 2002 (LOPJ), ont abouti à la mise en œuvre de nombreuses études préalables et concours de maîtrise d'œuvre, et des mises en chantier de projets en construction neuve ou en réhabilitation.

La poursuite de ce plan, présentée dans les précédents rapports d'activité, devait amener à une progression significative des consommations de crédits de paiement sur les années 2007 et suivantes, pour atteindre un point ascendant de 120 à 130 millions d'euros en 2009-2010. L'insuffisance des ressources budgétaires et le plafonnement à 100 millions des crédits du titre 5 du programme 166 (Justice judiciaire) du ministère ont conduit à des choix délicats et difficiles pour satisfaire à la fois la poursuite des opérations confiées à l'Agence et le financement des très nombreuses opérations déconcentrées, liées notamment à la mise aux normes techniques, à la sécurité des biens et des personnes, à l'accessibilité aux handicapés. Dans ce contexte, le ministère a décidé la suspension d'opérations confiées à l'Agence et demandé le report de notification de marchés de maîtrise d'œuvre (pour

la cour d'appel de Versailles, les palais de justice de Pointe-à-Pitre et Aix-en-Provence) et de travaux préliminaires (pour le palais de justice de Chalon-sur-Saône, le palais de justice de Rouen et celui de Fort-de-France).

L'année 2007 a donc marqué une rupture avec les années précédentes et les équipes opérationnelles ont été amenées à négocier des avenants à des marchés pour prendre en compte ces nécessités de suspension ou de retard de démarrage de marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. L'Agence a eu également à gérer une situation de trésorerie très tendue toute l'année, sur les deux opérations en travaux : l'École nationale des greffes et le palais de justice de Toulouse.

En contrepartie, l'autre élément marquant de l'année 2007 a été l'étroite association de l'Agence à la préparation de la mise en œuvre de la réforme de la carte judiciaire. Son expérience a été sollicitée pour le montage d'un dispositif de contrôle de gestion et pour l'expertise des projets de réaménagement ou de nouvelles constructions liées à ce chantier de la carte judiciaire.

L'Agence a également poursuivi, à la lumière des contraintes nouvelles engendrées par le contexte budgétaire, et en lien avec les services ministériels, ses études sur la rationalisation des implantations, la maîtrise des coûts de construction et d'exploitation-maintenance, la prise en compte des évolutions de l'organisation judiciaire et des nouvelles technologies, l'accompagnement des utilisateurs à la prise en main des bâtiments livrés. Elle a aussi poursuivi sa réflexion préalable à la mise en œuvre de constructions judiciaires en partenariat public-privé.



Cafétéria, palais de justice de Thonon-les-Bains (architecte A. Stinco)



Perspective générale du projet, TC-CPH de Bobigny (architecte ateliers 234)

L'AGENCE

CONSTRUIT

opérations judiciaires	PAGE 19
opérations mises en service	PAGE 20
opérations livrées	PAGE 21
opérations en chantier	PAGE 22
opérations en études de maîtrise d'œuvre	PAGE 23
nouveaux concours de maîtrise d'œuvre	PAGE 24
opérations en études préalables	PAGE 25
opérations pénitentiaires	PAGE 28
centres pénitentiaires	PAGE 30
maisons d'arrêt	PAGE 37
centres de détention	PAGE 40
maisons centrales	PAGE 41
quartiers courtes peines	PAGE 42
établissements pénitentiaires pour mineurs	PAGE 43
établissements d'hébergement pour mineurs	PAGE 44
quartiers de semi-liberté	PAGE 46
grandes rénovations	PAGE 47

|||||Opérations mises en service

AVESNES-SUR-HELPE|Nord - 59|||||

Construction du nouveau palais de justice – TGI et TI



Un projet à l'intégration urbaine réussie

Le bâtiment a été réceptionné le 24 novembre 2006. Plusieurs désordres étant apparus pendant la période de garantie de parfait achèvement, cette dernière a été prolongée. L'Agence s'est très fortement mobilisée pour remédier à cette situation. L'entreprise a commencé dès la fin 2007 à traiter l'ensemble de ces désordres qui ont en 2008 presque tous disparu.

Le palais accueille 21 magistrats et 51 fonctionnaires.



CALENDRIER

1996 : acquisition foncière
2001 : approbation du programme
Mars 2002 : notification du marché de MOE
Novembre 2006 : fin des travaux
Décembre 2006 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

21 magistrats
51 fonctionnaires
3 salles d'audience
3 636 m² – 21,3 M €

PARTENAIRES

Conducteur d'opération : DDE 59 • Architecte mandataire MOE* : Pierre-Louis Faloci • Cotraitant MOE : TECHNIP TPS • Fourre et Rhodes, mandataire du groupement solidaire d'entreprises de travaux (sté Fourre et Rhodes et sté SAE Nord-Pas-de-Calais, groupe Eiffage) • Contrôleur technique et coordonnateur du système de sécurité et incendie : Qualiconsult • CSPS* : Veritas.

* voir lexique page 63

CALENDRIER

2001 : notification du marché de MOE
2004 : notification du marché de travaux
23 octobre 2006 : remise des clés
4 décembre 2006 : ouverture au public

CHIFFRES CLÉS

100 magistrats et fonctionnaires
4 salles d'audience
8 070 m² de SHON – 22,3 M €

PARTENAIRES

MOE : SA A. Stinco (architecte)/Betrec IG/CET/Mazet et Associés/ I. Zamanski • Entreprise : Dumez Rhône-Alpes • Conducteur d'opération : DDE 74 • Bureau de contrôle : Apave CSPS : Elyfec.



Un palais de justice dans un ancien couvent

THONON-LES-BAINS|Haute-Savoie - 74|||||

Extension du palais de justice pour le regroupement des juridictions – TGI, TI et CPH

L'opération a consisté, d'une part, en la réhabilitation d'un ancien couvent des Minimes, dont les façades sont classées monument historique, qui accueillera le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance, et, d'autre part, en la réalisation d'un bâtiment annexe construit à proximité qui devait regrouper le service commercial du TGI et le conseil de prud'hommes (CPH).

L'opération visait à améliorer le fonctionnement des juridictions pénalisées par la dispersion des sites et par l'inadéquation des locaux à leurs fonctions judiciaires.

Fin 2007, l'année de garantie de parfait achèvement a été prolongée afin de remédier à quelques dysfonctionnements qui demeuraient.

ÉCOLE NATIONALE DES GREFFES (Dijon)

|Côte-d'Or - 21|||||

Rénovation et extension

CALENDRIER

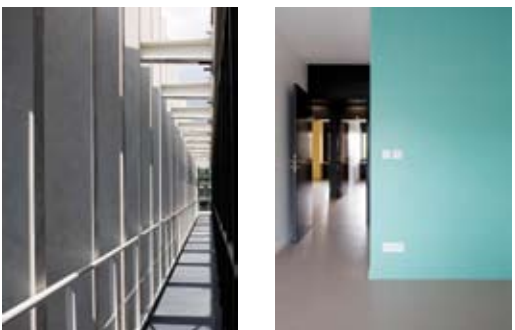
Septembre 2003 : choix du maître d'œuvre
Janvier 2006 : début des travaux d'extension
Juillet 2007 : réception des travaux d'extension
Novembre 2007 : résiliation du marché de travaux

CHIFFRES CLÉS

11 400 m² d'extension
36 M €

PARTENAIRES

Architecte/MOE : Michel Rémon (architecte mandataire), Y Ingénierie (BET) • Conducteur d'opération : DDE 21 • Entreprise : C3B.



Trente ans après sa création, l'École nationale des greffes (ENG) de Dijon fait l'objet d'une opération d'extension et de restructuration pour augmenter à terme sa capacité d'accueil de stagiaires. Cette opération doit permettre de faire face à l'accroissement des missions pédagogiques de l'ENG qui forme greffiers et greffiers en chef.

Début 2007, le chantier, entamé en janvier 2006, est entré en phase de second œuvre. La première phase (extension) s'est achevée le 12 juillet 2007 sans retard. L'été a été consacré à l'installation du mobilier dans les nouveaux locaux et au déménagement des services. Dès le mois de septembre, l'ensemble immobilier était opérationnel et accueillait de nouvelles promotions de stagiaires.

À l'automne, la décision était prise, face aux contraintes budgétaires, de ne pas réaliser la deuxième phase du chantier (restructuration) : le 29 novembre 2007, le marché de travaux était donc résilié.

L'année 2008 sera consacrée à la reprise de la programmation architecturale sur la partie ancienne de l'École afin de réaliser des travaux *a minima*.



Opérations en chantier

TOULOUSE | Haute-Garonne - 31 |

Extension et restructuration du palais de justice
pour rassembler TGI et cour d'appel



*Une opération complexe
en site occupé en
présence de vestiges
archéologiques
exceptionnels*



Situé dans le centre-ville, le projet développe à la fois une architecture harmonieuse, en remettant en valeur les bâtiments anciens inscrits ou classés. Ses points forts :

- Une grande verrière d'environ 800 m² surplombe la nouvelle salle des pas perdus. Sept nouvelles salles d'audience sont créées pour le TGI.
- Cinq niveaux sont créés en sous-sol, avec notamment le parc de stationnement des juridictions.
- Les bâtiments anciens contigus à l'extension neuve sont totalement restructurés : seules les façades anciennes sont conservées.
- La « Grand Chambre », salle d'audience de l'ancien parlement de Toulouse, est mise en valeur au centre du projet.

Le choix de la brique et de la terre cuite inscrit clairement le nouvel édifice dans le paysage de la « ville rose ».

Événement exceptionnel, la campagne de fouilles archéologiques préventives a permis la mise au jour fin 2005 des vestiges du Château Narbonnais – jusqu'ici tant recherché – et correspondant à l'un des hauts lieux de la puissance politique et judiciaire des comtes de Toulouse. Pour préserver et mettre en valeur cette découverte majeure, une crypte de plus de 600 m², accessible depuis la salle des pas perdus, a été conçue et réalisée dans les sous-sols du nouveau palais revus en conséquence. Grâce à la forte mobilisation de tous sur ce projet, un circuit de décisions rapide au sein de l'administration de la Culture et de la Justice et l'excellente organisation de l'architecte et du constructeur, le chantier n'a subi aucun retard, alors qu'il s'agissait d'une remise en cause importante du projet.

CALENDRIER

2005 : début des travaux

Fin 2005 : découverte des vestiges du Château Narbonnais

2006 : réalisation du gros œuvre en infra et superstructures

Fin 2007 : achèvement de la 1^{re} phase des travaux du nouveau palais

Mars 2008 : ouverture au public du nouveau palais, rénovation du restaurant, restructuration finale d'une aile du TGI

Avril 2008 : inauguration du nouveau palais par Rachida Dati, garde des Sceaux

1^{er} trimestre 2009 : ouverture au public de la dernière phase du projet

CHIFFRES CLÉS

305 magistrats et fonctionnaires
7 nouvelles salles d'audience publique
6 salles d'audience non publiques (« en table ronde »)
12 400 m²
81,25 M €

PARTENAIRES

Architecte : Pascal Prunet • Entreprises : Spie Batignolles Ouest et Bourdarios • Bureau d'études : Technip TPS • Contrôleur technique : Veritas • CSPS : Jacobs • Conducteur d'opération : DDE 31.



Opérations en études de maîtrise d'œuvre

BOBIGNY | Seine-Saint-Denis - 93 |

Construction du nouveau tribunal de commerce
et conseil des prud'hommes

Le palais de justice actuel accueille le TGI et le TC. Le TI est hébergé dans des locaux loués au conseil général et le CPH dans des locaux loués à une société privée.

L'opération d'ensemble prévoit, d'une part, l'installation du TC et du CPH dans un bâtiment neuf sur un site distinct du palais de justice actuel, mais situé à proximité de celui-ci et, d'autre part la restructuration/extension du palais de justice actuel pour y installer le TGI et le TI.

Les origines du projet sont multiples :

- Abandonner deux implantations (TI et CPH) situées dans des bâtiments loués par le ministère.
- Réduire le nombre d'implantations en ville de quatre à deux, afin de simplifier la gestion et le service à l'utilisateur.
- Réduire le déficit existant de surfaces.
- Améliorer la fonctionnalité des bâtiments qui rend plus difficile la gestion de l'accroissement du

contentieux lié à certaines particularités des juridictions (la compétence pour l'aéroport de Roissy notamment).

En 2007, l'opération a atteint la phase de fin des études et de consultation travaux.

*La 1^{re} étape du
relogement des
juridictions de Bobigny*



FORT-DE-FRANCE | Martinique - 972 |

Construction de la nouvelle cour d'appel – Études de conception



*Donner des moyens immobiliers
adaptés à l'exercice d'une
activité judiciaire croissante*

Depuis 1981, date de l'incendie qui a ravagé l'ancien palais de justice, la cour d'appel de Fort-de-France est hébergée à titre précaire dans des locaux mis à disposition par le conseil régional sur le Morne Tartenson.

Au terme d'une longue négociation foncière avec la ville de Fort-de-France, un accord tripartite est intervenu entre la municipalité, le conseil régional et l'État, le 5 juin 2005, pour un échange de parcelles foncières. La future cour d'appel sera située dans le centre historique de Fort-de-France et participera à la requalification urbaine de la ZAC Perrinon.

La construction est conçue pour accueillir les juridictions du second degré, le service administratif régional de la cour d'appel et l'antenne Antilles Guyane de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ).

Le concours d'architecture s'est déroulé durant l'année 2007, la ville a engagé l'enquête publique préalable à la révision du PLU, nécessaire à la réalisation de la nouvelle cour d'appel.

La conclusion de la procédure de concours et le démarrage des études de conception ont été autorisés par la Chancellerie à la fin du mois de janvier 2008.

API | RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007 | PAGE 25

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

À la différence des mandats judiciaires, les mandats pénitentiaires ont connu en 2007 des conditions d’exécution globalement conformes aux prévisions, aussi bien en ce qui concerne l’achèvement de la mise en œuvre de la loi d’orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 que la poursuite des grandes réhabilitations et le montage de programmes en partenariat public-privé.

L’année aura été marquée plus particulièrement par la livraison de cinq établissements pour mineurs (Valenciennes-Quiévrechain, Lyon-Meyzieu, Toulouse-Lavaur, Nantes-Orvault, Marseille), ainsi que la livraison de l’extension extra-muros du centre pénitentiaire de Ducos. D’autres livraisons interviendront encore en 2008 (dernier établissement pour mineurs, trois établissements pour majeurs). Les enseignements des livraisons intervenues en 2007 ont été capitalisés pour ces futures livraisons.

Le grand chantier de la rénovation de Fleury-Mérogis a connu des avancées importantes, tandis que le chantier des Baumettes s’organise, avec une préoccupation de reprogrammation d’ensemble partagée et souhaitée par l’administration pénitentiaire.

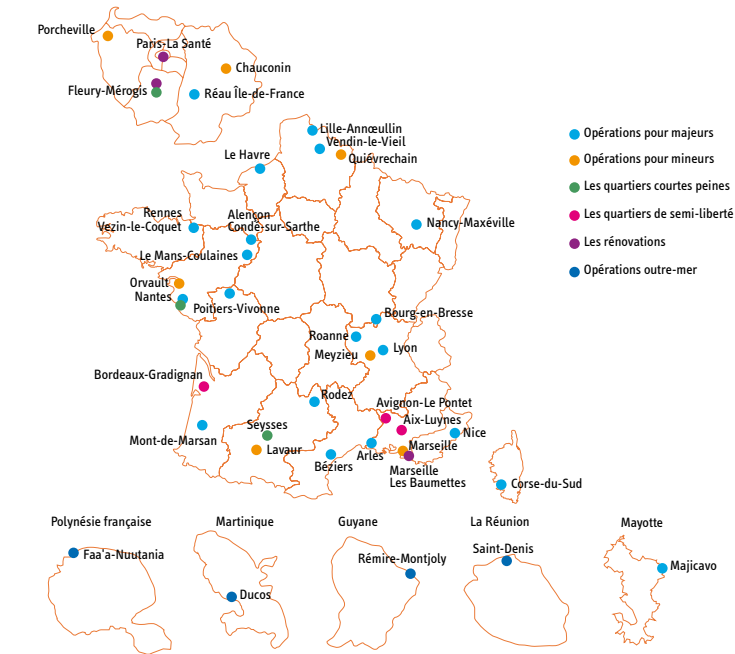
Dans le champ de la programmation, l’accent a été mis sur les établissements pour courtes peines et les quartiers de semi-liberté et sur la prise en compte d’options liées aux nouvelles normes pénitentiaires (encellulement individuel, douches en cellule). De même, compte tenu de la difficulté à trouver des terrains pour certains établissements, notamment en centre-ville, l’Agence a poursuivi l’étude de programmes sur des terrains d’assiette plus réduite.



Claude d’HARCOURT, Directeur de l’administration pénitentiaire

L’Agence a également achevé en 2007 la négociation d’un troisième contrat de partenariat public-privé pour lequel l’attributaire a été désigné après un dialogue compétitif fructueux, tant sur les plans fonctionnels et architecturaux que contractuels. La signature du contrat, après mise au point et approbation de son économie générale par le conseil d’administration de l’Agence, est intervenue début 2008. Ce contrat a été passé sous le régime de l’ordonnance du 17 juin 2004 et a pu inclure, à la différence des deux premiers contrats signés par l’Agence pour le compte de l’État, des services à la personne. La négociation et la mise au point de ce contrat ont permis de faire progresser la réflexion sur l’exploitation-maintenance et la prise en compte du coût global de fonctionnement des établissements dès la conception du programme de construction.

Un événement imprévu est à signaler dans le bilan de l’année 2007. Il s’agit de la procédure contentieuse liée à la désignation du lauréat du concours de maîtrise d’œuvre pour la construction de deux maisons centrales qui a conduit à l’annulation de l’ensemble de la procédure.



PROGRAMME IMMOBILIER	SUPPORT JURIDIQUE	SITE	CAPACITÉ THÉORIQUE À LIVRER EN NOMBRE DE PLACES	ANNÉE DE LIVRAISON
9 200 places pour majeurs en métropole	Lot en conception-réalisation	CP Mont-de-Marsan	690	2008
		CP Bourg-en-Bresse	690	2009
		CP Rennes	690	2009
	Lot 1 PPP AOT/LOA	CD Roanne	600	2008
		MA Lyon	690	2008
		CP Nancy	690	2009
		CD Béziers	810	2009
	Lot 2 PPP AOT/LOA	CP Poitiers	560	2009
		CP Le Havre	690	2009
		MA Le Mans	400	2009
	Lot 3 PPP Contrat de partenariat	MA Nantes	510	2010
		CP Lille	688	2011
		CD Réau	798	2011
	MOE	MA Rodez	100	2011
	MOE	CP Corse-du-Sud	290	2012
	Études préalables	MA Nice	559	2011
Études préalables	MC Vendin-le-Vieil	220		
1 600 places pour majeurs en outre-mer		MC Alençon	220	
	MOP	CP Ducos – Extension intra-muros	80	2007
	MOP	CP Rémire-Montjoly – Extension	150	2008
	Conception-réalisation	CP Saint-Denis de La Réunion	554	2008
	MOP	CP Ducos – Extension extra-muros	150	2011
	MOP	CP Faa'a Nuutania – Extension	150	2012
420 places pour mineurs	MOP	MA Majicavo – Extension	125	2014
	Lot de 3 EPM en conception-réalisation	EPM Meyzieu	60	2007
		EPM Quiévrechain	60	2007
		EPM Chauconin	60	2008
	Lot de 4 EPM en conception-réalisation	EPM Lavaur	60	2007
		EPM Marseille	60	2007
		EPM Orvault	60	2007
		EPM Porcheville	60	2008
Protection judiciaire de la jeunesse	AOT-LOA (procédure en cours)	8 établissements d'hébergement pour mineurs en études	12 chacun	2010
2 000 places « nouveaux concepts »	MOP	Quartier courtes peines de Seysses	60	2009
	MOP	Quartier courtes peines de Fleury-Mérogis	120	2009
	Lot 3 PPP Contrat de partenariat	Quartier courtes peines de Nantes	60	2010
	11 quartiers courtes peines en études préalables			
	MOE	QSL d'Aix-Luynes	79	2010
		QSL d'Avignon-Le Pontet	50	2010
		QSL de Bordeaux-Gradignan	79	2010
Grandes rénovations	MOP	Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis	3 574 après rénovation	2006-2016
	MOP	Centre pénitentiaire Marseille-Les Baumettes	1 343 après rénovation	2006-2015
	MOP	Maison centrale d'Arles	160	2009
	Contrat de partenariat (procédure en cours)	Maison d'arrêt de Paris-La Santé	1 300	

Centres pénitentiaires

MONT-DE-MARSANLandes – 40|||||

Construction d'un établissement pénitentiaire en conception-réalisation

Le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan fait partie, avec le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse dans l'Ain et le centre pénitentiaire de Rennes – Vezin-le-Coquet en Ille-et-Vilaine, d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation. Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence suite à la LOPJ. Avec un nombre de places supérieur à 2000, ils représentent plus du quart des objectifs de la loi de 2002. Après une phase de programmation en 2003, la consultation lancée en 2004 auprès de cinq équipes de concepteurs/réalisateurs, c'est le groupement Huidobro, architecte/C+H+/A5 et l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues) qui a été choisi sur proposition du jury, en mai 2005. À l'automne 2005, ce projet a été présenté localement, en présence de l'architecte, de l'entreprise, des élus locaux et de l'ensemble des partenaires institutionnels.

En juin 2006 les travaux du centre pénitentiaire des Landes ont débuté, et se sont poursuivis en 2007 selon le planning prévu.

Construction des 1^{res} places en centre de détention pour le département des Landes

CALENDRIER
2005 : notification du marché global des 3 centres pénitentiaires, acquisition du terrain, obtention du permis de construire
Juin 2006 : début des travaux, après les fouilles archéologiques
2007-2008 : poursuite des travaux. Réception prévue en août 2008

CHIFFRES CLÉS
690 places
17 500m² – 67,5 M€

PARTENAIRES
MOE : Huidobro/C+H+/A5 architecte • entreprise : DV Construction (groupe Bouygues) • AMO : Technip TPS, • Conducteur d'opération : DDE 01 • Contrôleur technique : Qualiconsult • CSPS : Becs

CALENDRIER
23 février 2006 : signature du contrat
22 mars 2007 : affermissement 2^e tranche relative à l'établissement de Nancy et démarrage des travaux de gros œuvre
1^{er} trimestre 2009 : livraison prévue

CHIFFRES CLÉS
690 places
32 000 m²
53 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Nancy-Maxéville

PARTENAIRES
Architectes : Denis Valode & Jean Pistre • Entreprise : Optimép 4 (filiale à 100 % du groupe eiffage), bailleur • AMO : Iosis Conseil

NANCY-MAXÉVILLEMeurthe-et-Moselle – 54|||||

Construction d'un centre pénitentiaire en partenariat public-privé

Le futur centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville est réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public-privé (PPP) au travers d'un premier lot de quatre établissements comprenant également les sites de Lyon, Béziers et Roanne. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements. Le site de Nancy-Maxéville est situé au cœur du projet de développement urbain du grand Nancy dans le quartier du Haut-du-Lièvre. À l'issue de la phase préparatoire de travaux fin 2006, l'année 2007 a été celle de réalisation des travaux de gros œuvre qui se termineront au printemps 2008 et ont été l'occasion de mobilisation de personnels en insertion.



Grand Nancy : une prison au cœur du développement urbain

SAINT-DENISLa Réunion – 974|||||

Construction d'un nouveau centre pénitentiaire en conception-réalisation



Répondre au problème de la surpopulation carcérale

L'actuelle maison d'arrêt située au centre-ville de Saint-Denis est surpeuplée et dans un état vétuste. Dans le cadre de la LOPJ 2003-2007, s'est inscrite l'opération de construction d'un nouvel établissement de 600 places (y compris quartiers d'accueil, disciplinaires et d'isolement) à Saint-Denis, sur un site à définir. Le programme de l'opération porte sur un établissement accueillant deux quartiers hommes, un quartier mineurs et un quartier femmes, ainsi qu'un centre de semi-liberté. Un marché de conception-réalisation a été attribué en avril 2005 au groupement Léon Grosse (entrepreneur

mandataire) / Architecture Studio / IOSIS / J-F. Delcourt. La mise au point de l'APS et le dépôt des autorisations administratives nécessaires à la construction ont été réalisés dans les délais et le dossier projet a été approuvé fin janvier 2006. La tranche conditionnelle, correspondant à l'exécution des travaux, a été affermie en mars 2006. Les travaux ont démarré en mai 2006 pour une durée de 2 ans. Tout au long de l'année 2007, le chantier a bien avancé, le gros œuvre de l'établissement a été réalisé et les corps d'état secondaires sont en cours de réalisation. L'exécution des travaux a suivi le planning prévu, à l'exception de prolongations dues à des journées d'intempérie. Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale, de par son parti architectural (intégration de l'établissement dans le paysage, bâtiment ouvert aux vents, façades protégées du soleil, circulations ventilées naturellement, patios plantés et toitures végétalisées), et de par certains choix techniques (capteurs solaires pour la production d'eau chaude, stockage de glaces pour la climatisation). Les économies de consommation d'énergie, issues de cette démarche, font l'objet d'une convention avec EDF.

CALENDRIER
Juin 2004 : arrêté d'utilité public portant sur l'opération
Avril 2005 : attribution du marché de conception-réalisation
Mai 2006-août 2008 : travaux
Octobre 2008 : livraison, remise des clés à l'Administration pénitentiaire

CHIFFRES CLÉS
554 places
14 053 m²
89,1 M€

PARTENAIRES
Conducteur d'opération : DDE de La Réunion • AMO généraliste : Coteba • Groupement de conception réalisation : Léon Grosse / Architecture Studio / IOSIS / J-F. Delcourt

CALENDRIER
2005 : notification du marché global
2006 : acquisition du terrain, obtention du permis de construire, notification de la tranche du marché correspondant au CP de l'Ain
2007-2009 : remise des clés
8 janvier 2007 : début des travaux

CHIFFRES CLÉS
690 places
17 500m² – 67,5 M€

PARTENAIRES
MOE : Huidobro/C+H+/A5 architecte • Entreprise DV Construction (groupe Bouygues) • AMO : Technip TPS • Conducteur d'opération : DDE 01 • Contrôleur technique : Qualiconsult • CSPS : Becs

BOURG-EN-BRESSEAin – 01|||||

Construction d'un centre pénitentiaire en conception-réalisation



Augmenter la capacité d'accueil de la région

Le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse fait partie, avec le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan dans les Landes et le centre pénitentiaire de Rennes – Vezin-le-Coquet en Ille-et-Vilaine, d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation. Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence pour le compte de la DAP suite à la LOPJ. Avec plus de 2000 places, ils représentent plus du quart des objectifs de la loi de 2002. Après une phase de programmation en 2003, une consultation lancée en 2004 auprès de cinq équipes de concepteurs/réalisateurs, c'est le groupement Huidobro, architecte /C+H+/A5 et l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues) qui a été choisi sur proposition du jury, en mai 2005.

POITIERS-VIVONNE

Vienne – 86

Construction d'un centre pénitentiaire en partenariat public-privé

Un nouveau centre pénitentiaire dans la Vienne



Le futur centre pénitentiaire de la Vienne est réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public privé (PPP) au travers d'un deuxième lot de trois établissements comprenant également les sites des agglomérations du Mans et du Havre. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un

bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements. Peu après l'obtention du permis de construire en février 2007, dès mai les travaux du site de la Vienne ont démarré et se sont poursuivis à un rythme soutenu tout au long de l'année 2007.

CALENDRIER
12 octobre 2006 : signature du contrat valant démarrage de la tranche de l'établissement de Vivonne
Février 2007 : obtention du permis de construire
Mai 2007 : début des travaux
Été 2009 : livraison prévue

CHIFFRES CLÉS
560 places
32 000 m² – 60 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Poitiers-Vivonne

PARTENAIRES
Architecte : Groupe Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecte
• Entreprise : Société THEMIS (actionnaires : Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprim – filiales du groupe Bouygues –, Dexia Crédit Local, Royal Bank of Scotland) • AMO : Iosis Conseil

CALENDRIER
12 octobre 2006 : signature du contrat
Novembre 2007 : affermissement de la tranche et démarrage des travaux
2^e semestre 2009 : livraison prévue de l'établissement de la Seine-Maritime

CHIFFRES CLÉS
690 places
32 500 m²
45 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site du Havre

PARTENAIRES
Architecte : Groupe Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecte
• Entreprise : Société THEMIS (actionnaires : Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprim – filiales du groupe Bouygues –, Dexia Crédit Local, Royal Bank of Scotland)



Un établissement pénitentiaire pour la Haute-Normandie

Le nouvel établissement pénitentiaire de la Seine-Maritime, situé sur les communes de Gainneville et Saint-Aubin-Routot, est réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public-privé (PPP)

LE HAVRE

(Gainneville – Saint-Aubin-Routot) Seine-Maritime – 76

Construction d'un centre pénitentiaire en partenariat public-privé

au travers d'un deuxième lot de 3 établissements comprenant également des sites de la Vienne et de l'agglomération du Mans. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements. L'ensemble des terrains a été acheté à la SAFER de Haute-Normandie le 29 mai 2007. L'année 2007 a été consacrée à l'analyse des recours contre la DUP et contre le PC obtenu en mai et à la réalisation des fouilles archéologiques. Les travaux ont démarré en novembre après l'affermelement de la tranche relative à cet établissement.

RENNES – VEZIN-LE-COQUET

Ille-et-Vilaine – 35

Construction d'un établissement pénitentiaire en conception-réalisation

Le centre pénitentiaire de Rennes – Vezin le Coquet fait partie avec le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse dans l'Ain, et le centre pénitentiaire de Mont de Marsan dans les Landes, d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation. Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4 000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence suite à la LOPJ. Avec plus de 2 000 places, ils représentent plus du quart des objectifs de la loi de 2002. Après une phase de programmation en 2003, une consultation lancée en 2004 auprès de cinq équipes de concepteurs/réalisateurs, c'est le groupe Huidobro, architecte /C+H+/A5 et l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues) qui a été choisi sur proposition du jury, en mai 2005. À l'automne 2005, ce projet a été présenté localement, en présence de l'architecte, de l'entreprise, des élus locaux et de l'ensemble des partenaires institutionnels.



Substituer un établissement neuf à la maison d'arrêt du centre-ville

En juillet 2007 les travaux du centre pénitentiaire ont débuté, et se sont poursuivis selon le planning prévu.

CALENDRIER
2005 : notification du marché global des 3 centres pénitentiaires
2006 : obtention du permis de construire
2007 : acquisition des terrains, notification de la tranche correspondante du marché global
Juillet 2007-2009 : travaux. Achèvement prévu en août

CHIFFRES CLÉS
690 places
17 500 m² – 67,5 M€

PARTENAIRES
MOE : Huidobro/C+H+/A5 architecte • Entreprise : DV Construction (groupe Bouygues) • AMO : Technip TPS • Conducteur d'opération : DDE 01 • Contrôleur technique : Qualiconsult • CSPS : Bcs

CALENDRIER
23 février 2006 : signature du contrat
12 décembre 2006 : obtention du permis de construire
22 août 2007 : affermissement de la tranche et démarrage des travaux à l'issue d'une phase préparatoire débutée en mai 2007
Fin 2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS
810 places
35 800 m²
64 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Béziers

PARTENAIRES
Architectes : Denis Valode & Jean Pistre
• Entreprise : Optimep 4 (filiale à 100% du groupe Eiffage), bailleur • AMO : Iosis Conseil



Le futur centre pénitentiaire de Béziers est réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public privé (PPP) au travers d'un premier lot de 4 établissements comprenant également les sites de Lyon, Roanne et Nancy. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.



Un établissement moderne de grande capacité

LILLE-ANNŒULLIN

Nord – 59|||||

Construction d'un centre pénitentiaire en partenariat public-privé

Le centre de pénitentiaire de Lille-Annœullin est le troisième établissement pénitentiaire inclus dans le contrat de partenariat du lot 3. Ce contrat de partenariat permet de confier à une société privée le financement, la conception, la réalisation des établissements pénitentiaires ainsi que l'entretien, la maintenance et des prestations de service pendant une durée de 27 ans. Il s'agit du premier contrat préparé par l'APIJ selon les modalités de l'ordonnance du 17 juin 2004 permettant d'inclure au périmètre du contrat les services à la personne supports de l'établissement: restauration, hôtellerie, cantine, travail pénitentiaire, formation professionnelle, transport, accueil des familles. Cette orientation permet ainsi à l'administration de se recentrer sur ses fonctions régaliennes et de bénéficier d'un interlocuteur unique pendant les 27 années d'exploitation prévues au contrat.

L'année 2007 a permis l'aboutissement de la procédure de passation avec l'attribution du contrat au mois de décembre à la société Théia, société de projet *ad hoc*.

Un nouvel établissement pénitentiaire pour l'agglomération lilloise



CALENDRIER
Été 2006 : lancement de la consultation du lot 3
Novembre 2006 -juillet 2007 : dialogue compétitif
Décembre 2007 : attribution du contrat de partenariat

CHIFFRES CLÉS
688 places
18 824 m²
86 M€ pour la part investissement de la tranche relative à ce site

PARTENAIRES
Architecte : Synthèse
Architecture, Alain Derbesse
Architecte • Entreprise : Bouygues Construction (mandataire du groupement de conception construction NORPAC) • AMO : Coteba, Société Générale, Allen & Overy • Principaux prestataires : Royal Bank of Scotland, Dexia Crédit Local, SEIEF, Y Ingénierie, Egis Aménagement, Exprimm, Idex, Sogeres, Preface

CORSE-DU-SUD

2A|||||

Construction d'un nouveau centre pénitentiaire

Le futur centre pénitentiaire de Corse-du-Sud, sera édifié sur la commune de Sarrola-Carcopino, dans l'agglomération d'Ajaccio. Il accueillera à la fois un quartier de maison d'arrêt, qui remplacera l'établissement actuel du centre-ville d'Ajaccio, un centre de détention, et un quartier pour les femmes. L'année 2007 a commencé avec le choix du maître d'œuvre du futur centre pénitentiaire: le jury, réuni le 29 janvier 2007, a proposé de retenir le projet de l'architecte Jean-Philippe Pargade, associé au bureau d'étude Coplan et au pilote Coll. Les négociations avec le lauréat ont ensuite été engagées et se sont poursuivies jusqu'à l'été. Dans le même temps, les procédures d'enquêtes

publiques en vue de l'achat du terrain ont abouti à une déclaration d'utilité publique du projet le 12 février 2007. La fin de l'année a été consacrée à la phase judiciaire de l'expropriation et la signature des actes de ventes amiables. L'année 2008 verra le projet entrer en phase de conception. Une attention particulière sera attachée à la bonne insertion environnementale et paysagère.



CALENDRIER
29 janvier 2007 : choix du MOE
12 février 2007 : DUP
2008-2009 : études
2010-2012 : travaux

CHIFFRES CLÉS
290 places
10 000 m² (+ 1 500 m² pour le QCP)

PARTENAIRES
MOE: Jean-Philippe Pargade, architecte mandataire • Coplan BET • Coll, Ordonnancement, pilotage et coordination • Conducteur d'opération : DDE de Corse-du-Sud • AMO Généraliste : Icade G3A

CALENDRIER
2005 : concours et attribution du marché de conception réalisation aménagement
2006/2007 : études et exécution des travaux de l'extension (1)
2006 : décision de réorienter le programme et d'accroître la capacité de l'extension (2)
5 juillet 2007 : remise des clés à l'administration pénitentiaire
2007 : études de faisabilité de l'extension (2)

CHIFFRES CLÉS
– Extension intra-muros
80 places hommes
1 420 m² de SHON – 4,3 M€
– Extension extra-muros
150 places hommes
3 500 m² de SHON

PARTENAIRES
– 1^{re} extension :
Architecte : Lorenzo
Architecture • Entreprise principale : Comabat • BET : Guez Caraïbes • Contrôleur technique : Apave • CSPA : CPC
– 2^e extension :
Programmation : Cabinet Teissier/Indigo ergonomie/ BCCB

CALENDRIER
2008 : études de programmation
2009 : attribution du marché de MOE
2010 : études de conception
2011-2012 : travaux

CHIFFRES CLÉS
Quartier CD hommes :
150 places
2 750 m²

PARTENAIRES
Assistance au mandataire : Direction de l'Assistance Technique du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française • Programmiste : Couzane

DUCOS

Martinique – 972|||||

Extensions du centre pénitentiaire



Accroître rapidement la capacité de l'unique établissement pénitentiaire

Seul établissement pénitentiaire de la Martinique, le centre pénitentiaire de Ducos connaît une grave situation de surpopulation carcérale. Préalablement à la perspective ultérieure de réalisation d'un deuxième site pénitentiaire, la chancellerie a décidé en 2004 le lancement de deux extensions: la première intra-muros, la seconde extra-muros. La première extension de 80 places est réalisée sur l'emprise partielle des ateliers de main-d'œuvre pénale, peu utilisés. À l'issue d'un concours lancé en 2005, un marché de conception-réalisation a été attribué au groupement Comabat / Lorenzo architecture / Guez Caraïbes. Les études de conception puis l'exécution des travaux se sont déroulées sur les années 2006/2007. La remise des clés à l'établissement a eu lieu le 5 juillet 2007.

Pour la seconde extension, l'évolution rapide des besoins a conduit l'administration pénitentiaire à reconsidérer les données du programme en l'affectant en totalité à de la détention pour hommes, et en portant la capacité de 100 à 150 places. 2007 a permis de mener la consultation pour la rédaction d'un nouveau programme et d'engager les études de pré-programmation.

FAA'A NUUTANIA

Polynésie française – 98|||||

Extension du centre pénitentiaire de Nuutania, sur la commune de Faa'a – Études préalables



Le principal centre pénitentiaire de Polynésie française

Le centre pénitentiaire de Faa'a, d'une capacité théorique de 130 places est le plus important des trois établissements pénitentiaires de la Polynésie française (les deux autres étant deux maisons d'arrêt à Taiohae sur les îles Marquises et à Uturoa-Raiatae sur les Iles-sous-le-vent). L'établissement de Faa'a est confronté à un problème récurrent de surpopulation carcérale. En juin 2006, il a été décidé d'étendre le centre pénitentiaire existant, sur le site. La DAP a établi un pré-programme pour une capacité de 100 places en avril 2007 qui a été porté depuis à 150 places.

RÉMIRE-MONTJOLY

Guyane - 973

Construction intra-muros d'un nouveau bâtiment d'hébergement hommes

Pour cette opération financée en investissement déconcentré, l'APIJ intervient en assistance générale à caractère administratif, technique et financier auprès de l'administration pénitentiaire. Le centre pénitentiaire de Guyane, situé à Rémire-Montjoly, est en forte sur-occupation. La DAP a validé la construction intra-muros d'un nouveau bâtiment d'hébergement carcéral de 78 places pour hommes. Ce bâtiment est édifié en R + 1 à l'emplacement d'un terrain omnisports sans usage. L'architecture s'harmonise avec celle du bâti existant. Les travaux réalisés sous exploitation s'achèvent, la livraison est prévue pour la fin du mois de juin 2008.



Une situation de surpopulation critique

CALENDRIER
Octobre 2004 : validation du programme
Mai 2005 : notification marché MOE
Juin 2006 : appel d'offres travaux
Mars 2007 : notification marché entreprises
Juin 2008 : prévision livraison du bâtiment

CHIFFRES CLÉS
Extension de 78 places
781 m²
6,24 M€

PARTENAIRES
Programmation : Athegram • MOE : Autran, OTH Bâtiment, Ponthus et Dupouy • Contrôle technique : Socotec • CSPS : Socotec • Lot Gros œuvre second œuvre VRD : Sefitec • Lot Charpente couverture, métallerie clôtures : C.M.G. • Lot Courants forts et courants faibles : Getelec

Maisons d'arrêt

CALENDRIER
23 février 2006 : signature du contrat
27 novembre 2006 : affermissement de la tranche relative à l'établissement de Lyon et démarrage des travaux
Décembre 2008 : livraison prévue de l'établissement de Lyon-Corbas

CHIFFRES CLÉS
690 places
33 000 m²
55 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Lyon

PARTENAIRES
Architectes : Denis Valode & Jean Pistre • Entreprise : Optimep 4 (filiale à 100% du groupe Eiffage), bailleur • AMO : Iosis Conseil

LYON

Rhône - 69

Construction d'une maison d'arrêt en partenariat public-privé

Une nouvelle maison d'arrêt à Lyon, 1^{er} contrat signé pour le ministère de la Justice

La future maison d'arrêt de Lyon-Corbas est réalisée selon les modalités innovantes du partenariat public privé (PPP) au travers d'un premier lot de 4 établissements comprenant également les sites de Nancy, Béziers, et Roanne. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements. Pour le site de Lyon-Corbas, 2007 a été l'année de réalisation du gros œuvre après démarrage des travaux fin 2006.



RÉMIRE-MONTJOLY

Guyane - 973

Seconde augmentation de la capacité du centre pénitentiaire

Le département de la Guyane est caractérisé par une croissance démographique annuelle de l'ordre de 3,5 % qui est l'une des plus importantes au monde. Outre la mise en chantier d'extensions urgentes (78 places pour 2008, 75 places pour 2010), pour pallier le sur-encombrement du centre pénitentiaire de Rémire, le Ministère a décidé la construction d'une troisième extension d'une capacité de 150 places. Le principe est la densification des constructions à l'intérieur de l'enceinte sécurisée. Le bâtiment de 150 places hommes s'implantera sur l'emprise du terrain de sport engazonné. Un nouveau terrain de sport sera créé à l'extérieur, dans une enceinte dite «de jour», greffée au mur d'enceinte existant. L'opération inclut la réfection d'un centre de semi-liberté de 16 places, la réfection des cuisines et l'adaptation aux augmentations de capacité des services communs à l'ensemble de la détention. En 2007, l'étude de pré-programmation a été élaborée sur la base d'une augmentation de 150 places de détention hommes.



Prévoir l'impact d'une croissance démographique forte

CALENDRIER
2007 : pré-programme (extension 150 places)
2008 : programmation et lancement du concours de maîtrise d'œuvre (extensions de 60 et 150 places)

CHIFFRES CLÉS
– Extension de 75 places (60 hommes et 15 femmes)
500 m²
– Extension de 150 places hommes
1380 m²
– Restructuration
300 m²

PARTENAIRES
Programmation : Atelier 21

LE MANS-COULAINES

(agglomération du Mans) Sarthe - 72

Construction d'une maison d'arrêt en partenariat public-privé



Une nouvelle maison d'arrêt dans l'agglomération du Mans

CALENDRIER
12 octobre 2006 : signature du contrat
Février 2007 : obtention du permis de construire
Avril 2007 : travaux de voie d'accès par le conseil général
Août 2007 : affermissement de la tranche et travaux
2nd semestre 2009 : livraison

CHIFFRES CLÉS
400 places – 21 000 m²
44 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Coulaines

PARTENAIRES
Groupe Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecte • Entreprise : Société THEMIS (actionnaires Quille, GFC Construction, DV Construction, GTB Construction, Norpac, Pertuy Construction, Exprimm – filiales du groupe Bouygues –, Dexia Crédit Local, Royal Bank of Scotland) • AMO : Iosis Conseil

La future maison d'arrêt de la Sarthe située à Coulaines est réalisée selon les modalités innovantes du partenariat public privé (PPP) au travers d'un deuxième lot de 3 établissements comprenant également les sites de la Vienne et de l'agglomération du Havre. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements. Le permis de construire de la maison d'arrêt de Coulaines a été obtenu en février 2007, peu après les dernières acquisitions de terrain. La délivrance de l'AOT a eu lieu en avril, préalablement à l'afferme- ment en août. Dès août, les premiers terrassements ont été réalisés, le gros œuvre a débuté fin 2007.

Centres de détention

ROANNELoire – 42Construction d'un centre de détention en partenariat public-privé



La première prison en PPP

Le nouvel établissement pénitentiaire de Roanne s'inscrit dans le programme de la Loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ). Le futur centre de détention de Roanne sera le 1^{er} établissement réalisé selon les modalités innovantes du partenariat public privé (PPP) au travers d'un premier lot de 4 établissements comprenant également les sites de Lyon, Nancy et Béziers. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements. Fin 2007, les travaux de Roanne sont très avancés, le gros œuvre ayant été terminé mi-2007. Ainsi, la remise des clés à l'administration pénitentiaire devrait intervenir fin septembre 2008.

CALENDRIER
23 février 2006 : signature du contrat valant démarrage de la tranche de l'établissement de Roanne
Mai 2006 : obtention du permis de construire
Fin septembre 2008 : livraison

CHIFFRES CLÉS
600 places
30 800 m²
53 M€ pour la part investissement de la tranche relative au site de Roanne

PARTENAIRES
Architectes : Denis Valode & Jean Pistré • Entreprise : Optimep 4 (filiale à 100% du groupe Eiffage), bailleur • AMO : Iosis Conseil

CALENDRIER
Décembre 2003 : inondation
Novembre 2004 : reprise de l'opération par l'API
Janvier 2007 : lancement de la consultation travaux
Janvier 2009 : remise des clés

CHIFFRES CLÉS
160 places
16 500 m²
11,9 M€

PARTENAIRES
MOE : ICA ingénierie • Conducteur d'opération : DDE 13 • Principaux prestataires : GLI (AMO sûreté), Ouest Coordination (CSPS, OPC), Apave (BCT) • Entreprises (par lot de 1 à 10) : Mialon / Somes, SIAREP Volpilière, Modernes Revêtements, Ateliers Birri, IDEX Multitec, Niscayah (anciennement Sécuritas Systems), Bertello, Thyssen Krupp, Deny Fontaine

Maisons centrales

ARLESBouches-du-Rhône – 13Réhabilitation de la maison centrale



Une remise en état très attendue après l'inondation

En décembre 2003, une crue du Rhône a provoqué une importante inondation dans la zone où se situe la maison centrale d'Arles. Les eaux sont montées jusqu'à 2 mètres, inondant le premier niveau des bâtiments. Tous les détenus ont été évacués en urgence. La situation revenue à la normale, l'établissement est resté fermé compte tenu des dégâts subis par le bâti. Les travaux de remise en état envisagés comprennent, outre la remise en service de l'établissement, quelques aménagements destinés à améliorer la sécurité et son fonctionnement (création de cheminements, rénovation des parloirs) ainsi qu'à

diminuer les impacts d'inondations ultérieures (rehaussement d'équipements, aménagements des rez-de-chaussée des bâtiments d'hébergement en salles d'activités). En 2007, l'opération était en phase de consultation travaux, en 10 lots séparés. La négociation des 10 marchés s'est achevée fin 2007.

RÉAU – ÎLE-DE-FRANCESeine-et-Marne – 77Construction d'un centre de détention en partenariat public-privé

Le centre de détention de Réau – Île-de-France fait partie, avec la maison d'arrêt de Nantes et le centre pénitentiaire de Lille-Annœullin, du contrat de partenariat du lot 3. Il comporte diverses spécificités dont le programme a été finalisé en 2007 dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif du lot 3. Il s'agit en particulier du quartier de longues peines destiné à accueillir des détenus au profil de dangerosité le plus important, mais également du Centre National d'Observation et d'Affectation, entité spécifique permettant l'observation des condamnés à de longues peines par une équipe spécialisée, afin d'étudier la situation de chaque détenu et de l'affecter dans l'établissement correspondant le mieux à son profil. La réalisation du projet a été déclarée d'utilité publique au mois de juillet 2007, permettant d'envisager une acquisition du terrain pour la mi-2008. La livraison de l'établissement est envisagée au premier semestre 2011.



Accroître la capacité de détention en région parisienne

CALENDRIER
Été 2006 : lancement de la consultation du lot 3
Novembre 2006-juillet 2007 : dialogue compétitif
Décembre 2007 : attribution du contrat de partenariat

CHIFFRES CLÉS
798 places
22 588 m²
Budget : 102 M€ pour la part investissement de la tranche relative à ce site.

PARTENAIRES
Architecte : Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture • Entreprise : Bouygues Construction (mandataire du groupement de conception construction NORPAC) • AMO : Coteba, Société Générale, Allen & Overy • Principaux prestataires : Royal Bank of Scotland, Dexia Crédit Local, SEIEF, Y Ingénierie, Egis Aménagement, Exprim, IDEX, Sogeres, Preface

CALENDRIER
Mai 2005 : marché déclaré infructueux
Octobre 2005 : élaboration de concepts en vue d'un nouveau programme
Avril 2007 : jury de concours pour le choix du maître d'œuvre

CHIFFRES CLÉS
220 places par site
10 000 m² par site
80,5 M€ pour la réalisation de l'établissement d'Alençon – Condé-sur-Sarthe et les études de celui de Vendin-le-Vieil

VENDIN-LE-VIEILPas-de-Calais – 62ALENÇON – CONDÉ-SUR-SARTHEOrne – 61Construction de deux maisons centrales



Développer une nouvelle approche de ce type d'établissement

Les maisons centrales, édifices destinés à prendre en charge des détenus condamnés à de longues peines, requièrent des dispositifs de sécurité importants. Clé de voûte du système de sécurité pénitentiaire, ce type d'établissement présente une grande complexité de programmation. Une réflexion sur le programme des maisons centrales a été lancée et a abouti fin 2005 à la définition d'un nouveau concept. Parallèlement, l'Agence a poursuivi les procédures foncières indispensables. Le terrain de Condé-sur-Sarthe (Orne) a été acquis, ainsi que celui de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais). La programmation des maisons centrales a été élaborée courant 2006 en partageant avec l'administration pénitentiaire le souci de développer un très haut niveau de sécurité et d'en contrôler le coût. Le jury de maîtrise d'œuvre a fait en avril 2007 le choix d'un lauréat, mais sa décision a été annulée à la suite d'une procédure contentieuse. La réalisation des deux projets va être reprise selon une procédure accélérée.

|||||Établissements pénitentiaires pour mineurs

Construction de 7 établissements pénitentiaires en conception-réalisation

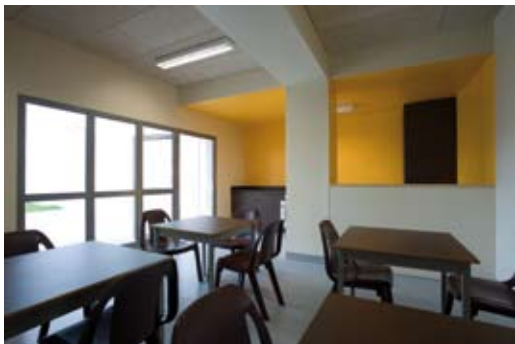
Quiévrehain|Nord – 59||||| Chauconin|Seine-et-Marne – 77|||||
Meyzieu|Rhône – 69||||| Lavour|Tarn – 81|||||
Porcheville|Yvelines – 78||||| Orvault|Loire-Atlantique – 44|||||
Marseille|Bouches-du-Rhône – 13|||||

Initié par la Loi d'orientation et de programmation judiciaire de septembre 2002, le concept des établissements pour mineurs a pour objectif de concilier sanction et action éducative. De faible capacité (60 mineurs par établissement), les EPM sont conçus pour donner aux détenus de 13 à 18 ans un espace et un temps adaptés à leur éducation, préalable nécessaire à leur insertion.

La construction des sept établissements a été divisée en deux lots géographiques. En octobre 2004, deux marchés de conception-réalisation ont été notifiés. Le choix des projets architecturaux et le déroulement des études ont cherché à traduire la dimension éducative et le suivi individualisé du programme, notamment au travers de l'organisation des établissements en différents pôles (éducatif, sportif, santé).

Le suivi des chantiers et le pilotage des premières livraisons ont constitué le cœur de l'activité durant l'année 2007 sur ce programme.

Parallèlement aux phases de conception, l'Agence a procédé à la conduite des procédures d'acquisition foncière des terrains et des procédures d'urbanisme, permettant ainsi d'engager la phase travaux dès fin 2005



5 livraisons sur 7 pour ce nouveau concept pénitentiaire

CALENDRIER

Novembre 2002 : annonce du concept par le garde des Sceaux, ministre de la Justice

2003 : lancement des études de faisabilité par l'APIJ, appel à candidatures, choix définitif et annonces des terrains d'implantation

2004 : lancement des appels d'offre, études d'impact et dossiers d'enquête publique, notification des marchés de conception-réalisation, démarrage des études de conception

2005 : mise au point des dossiers de permis de construire, démarrage des travaux

13 avril 2007 : remise des clés de l'établissement de Lavour

20 avril 2007 : remise des clés de l'établissement de Meyzieu

23 mai 2007 : remise des clés de l'établissement de Quiévrehain

2 juillet 2007 : remise des clés de l'établissement de Marseille

5 novembre 2007 : remise des clés de l'établissement d'Orvault

Février 2008 : remise des clés de l'établissement de Porcheville

Juillet 2008 : remise des clés de l'établissement de Chauconin

CHIFFRES CLÉS

60 places par établissement (420 places au total)

Marché 1 : 6 860 m² de SU par site (3 sites)

Marché 2 : 5 402 m² de SU par site (4 sites)

109,5 M€ au total

PARTENAIRES

– Marché 1

Architecte : Pierre Vurpas

• Entreprise : Dumez

– Marché 2

Architecte : Alain Fainsilber

• Entreprise : Léon Grosse

pour les sites de Meyzieu et de Quiévrehain (marché 1) et pour les sites de Lavour et Marseille (marché 2), puis début 2006 pour le site d'Orvault (marché 2). La durée contractuelle des travaux pour chaque site était fixée à 18 mois pour le marché 1 et 20 mois pour le marché 2. C'est ainsi que l'année 2007 a été pour ces sites consacrée d'une part à la préparation et au suivi des opérations de livraison des premiers établissements de ce programme, permettant de préparer la prise en main par l'administration pénitentiaire des bâtiments livrés, et d'autre part à la mise en place du suivi de l'année de parfait achèvement.

Sur le site de Porcheville, se sont poursuivis en 2007 les travaux de réalisation démarrés en 2006. L'année 2007 a également vu la mise en chantier à Meaux-Chauconin du dernier établissement dont les travaux n'avaient pas encore démarré en 2006.



Établissements d'hébergement pour mineurs|||||

Opérations de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Construction de 8 établissements d'hébergement pour mineurs en partenariat public-privé de type AOT/LOA, dont 6 établissements de placement éducatif (EPE) et 2 centres éducatifs fermés (CEF)

Par convention en date de juillet 2007, la DPJJ a confié à l'APIJ une mission d'étude pour la réalisation de 8 foyers d'hébergement pour mineurs en PPP. Il s'agit de la 1^{re} coopération formalisée entre l'APIJ et la DPJJ.

Le contrat en PPP comprendra des prestations de travaux et de maintenance : financement, conception, construction, mise à disposition sous forme de location, et maintenance des 8 établissements, sur le fondement de l'article L.2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques et du décret n°2004-18 modifié du 6 janvier 2004, pris pour application de l'article 34-3-1 du code du domaine de l'État, devenu l'article L.2122-15 du CGPPP.

Chaque établissement sera l'objet d'une tranche du contrat qui nécessitera la délivrance préalable de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État (AOT) du site après acquisition par l'État.

Des établissements de placement éducatif reçoivent des jeunes, délinquants ou en danger, pour une prise en charge éducative en hébergement sur décision du juge. Ces établissements seront implantés en milieu urbain et proposeront une solution adaptée à chaque situation. Sans être fermés, ils devront permettre à l'équipe éducative d'assurer la surveillance des jeunes qui lui sont confiés.

Les centres éducatifs fermés sont de nouvelles structures qui viennent compléter les dispositifs existants de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, en proposant une alternative à l'incarcération en milieu pénitentiaire par une prise en charge éducative. Ils sont destinés à l'accueil de délinquants muti-récidivistes, ou multi-réitérants, placés par les magistrats suite à une mesure de contrôle judiciaire ou un sursis avec mise à l'épreuve.

Les 8 établissements seront situés dans les départements des Landes, Nord, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Charente-Maritime, Eure, Vendée et Finistère.

Première coopération avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

||||Quartiers de semi-liberté

Programme de réalisation de trois quartiers de semi-liberté, dont deux compatibles avec le concept de centres pour peines aménagées (CPA)

Aix-Luynes|Bouches-du-Rhône – 13||||(QSL/CPA)

Bordeaux-Gradignan|Gironde – 33||||(QSL/CPA)

Avignon-le-Pontet|Vaucluse – 84||||(QSL)

Les quartiers de semi-liberté (QSL), à la différence des centres de semi-liberté (CSL), peuvent être implantés sur un site distinct, mais à proximité d'un établissement pénitentiaire principal existant, dont ils utilisent les fonctions logistiques et administratives. Ce type de structure permet au juge de l'application des peines (JAP) de fixer des modalités de détention permettant au détenu d'exercer pendant la journée une activité professionnelle, de suivre une formation ou de bénéficier d'un traitement médical en dehors de l'établissement pénitentiaire.

À l'issue du concours d'architecture organisé en 2005, un projet à l'écriture architecturale simple et sobre a été retenu proposant une organisation en U autour d'une cour centrale orientée au sud, qui facilite le fonctionnement et le contrôle visuel du site et de ses accès. Les dispositifs de sûreté sont limités, constitués principalement d'une enceinte grillagée et du contrôle de tous les accès depuis le poste d'entrée principal. 2007 a permis de poursuivre les études de conception démarrées en 2006 et d'aboutir à la validation par l'administration pénitentiaire des dossiers d'APD et à l'obtention des permis de construire sur l'ensemble des trois sites.



Aix-Luynes



Bordeaux-Gradignan



Avignon-le-Pontet

Adapter les structures pour une meilleure réinsertion

CALENDRIER

Novembre 2005 : choix du maître d'œuvre
Mars 2006 : démarrage des études de conception
Mai 2007 : validation de l'APD
Fin 2007 : obtention des permis de construire
Mi-2008 : lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux
Début 2009 : notification des marchés travaux
Mi-2010 : mise en service

CHIFFRES CLÉS

Au total : 208 places
3 287 m² – 17,7 M €
– Avignon-le-Pontet : 50 places – 825 m²
– Bordeaux-Gradignan : 79 places – 1 231 m²
– Aix-Luynes : 79 places – 1 231 m²

PARTENAIRES

Architecte : O. Sidler • BET Structure/VRD : BETREC IG • BET Fluides : CET • Économiste : Bureau Forgue
Conduite d'opération : DDE 13/ DDE 33/ DDE 84

CALENDRIER

Mars 2005 : achèvement de la réfection des réseaux électriques primaires
Mai 2006 : livraison de la remise en état *a minima* de 350 cellules, livraison du mess du personnel
Mai-septembre 2006 : livraison de 3 bâtiments d'accueil des familles
2008 à 2014 : livraisons des 5 tripales rénovées de la MAH
2011 : livraison de la rénovation extension des bâtiments centraux de la MAH
2015 : livraison de la MAF rénovée
2016 : livraison du CJD rénové

CHIFFRES CLÉS

Total capacité théorique futur hébergement : 3574 places
170 000 m² - 401 M €

Grandes rénovations|||||

FLEURY-MÉROGIS|Essonne – 91|||||

Rénovation et restructuration de la maison d'arrêt (maison d'arrêt des hommes, maison d'arrêt des femmes, centre des jeunes détenus)



Rénover la plus grande prison d'Europe sous contraintes d'exploitation

PARTENAIRES

Conducteur d'opération : DDE de l'Essonne
AMO : Coteba Développement

7 maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes :

- N°1 : Installations électriques primaires : Séchaud & Metz
- N°2 : Réfection des voiries et réseaux divers : Jacobs
- N°3 : Rénovation des bâtiments hébergement : Iosis Bâtiments, Sarea
- N°4 : Rénovation/Extension des bâtiments A, B et C : Imholz, Th. Beaulieu, Beaulieu Ingénierie
- N°5 : Construction de bâtiments d'accueil des familles : BNR, Ducroux, INGESP'I, Ateliers des Constructions, Complementary, ATP
- N°6 : Rénovation du mess du personnel : Arwytec, Béguin-Macchini, SERGEC
- N°7 : Rénovation des cuisines relais : non désignée

Entreprises :

- Maîtrise n°1 : Groupement SEEE, VD Sytélec
- Maîtrise n°2 : VRD préliminaires lots séparés, SACER, LESENS, LACHAUX, VRD généraux - séquence 1 groupement STRF, EMULITHE, Les Paveurs de Montrouge, FORCLUM, Ets & Fils, Réfection production calorifique : ICE
- Maîtrise d'œuvre n°3 : remise en état *a minima* de 350 cellules insalubres : lots séparés – SNADEC / Vallée / Foulliouze
- Rénovation des hébergements et ateliers
- Séquence 1 : HERVE
- Maîtrise d'œuvre n°4 : non désignée
- Maîtrise d'œuvre n°5 : lots séparés : Boyer / SPE / Atelier Bois / SAM+ / Azobois / Bonnardel / SAGA / CEGELEC / INTERELEC / Livet
- Maîtrise d'œuvre n°6 : lots séparés : SNEF / Albouw-Pantz / TEBA / SAM+ / Bonnardel / René Clerc / Livet / Forclum / Climarex ATCC / Thermosani / Thyssen Krupp / Ragueneau
- Maîtrise d'œuvre n°7 : non désignée

Mise en service en 1968, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, intégrant les objectifs fixés dans les programmes de constructions neuves, tant en termes techniques que sécuritaires, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles.

L'année 2007 se caractérise par trois points marquants :

- une période d'activité maximale avec la poursuite des travaux principaux de rénovation des hébergements de la maison d'arrêt des hommes, des travaux de VRD généraux et de rénovation de la production calorifique avec changement d'énergie ;
- le lancement de la procédure d'attribution du marché de travaux de rénovation et d'extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes ;
- enfin, la signature de l'avenant n°3 à la convention de mandat pour l'aménagement de cinq cuisines relais, et l'initialisation de la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Le point fort de cette opération est la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, sans diminuer la capacité de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites familles, activités détenus, sûreté pénitentiaire...).

MARSEILLE

Bouches-du-Rhône – 13

Rénovation et restructuration du centre pénitentiaire des Baumettes

(maison d'arrêt des hommes, centre pénitentiaire des femmes)

Mise en service en 1940, le centre pénitentiaire de Marseille-les Baumettes nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, intégrant les objectifs fixés dans les programmes de construction neuves, tant en termes techniques que sécuritaires, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention, et à l'accueil des familles.



Une rénovation lourde sous contraintes d'exploitation



L'année 2007 se caractérise par deux points marquants :

- l'engagement du premier chantier, relatif à la rénovation et au réaménagement des trois porteries, points névralgiques pour le fonctionnement de l'établissement ;
- la conclusion de la procédure d'attribution et le démarrage du marché de travaux de VRD généraux.

Le point fort de cette opération est la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, en maintenant les conditions d'exploitation (visites familles, activités détenus, sûreté pénitentiaire...).

CALENDRIER

2006-2008 : séquences 1a – réfection des 3 porteries

2008-2009 : séquences 1b – réfection des réseaux structurants, des miradors et murs d'enceinte

2010-2012 : séquence 1c – rénovation des bâtiments hors détention

2008-2010 : séquence 2 – construction du mess et du centre de maintenance

2010-2012 : séquence 3 – rénovation du CPF

2010-2015 : séquence 3 – rénovation des 4 bâtiments d'hébergement maison d'arrêt des hommes

CHIFFRES CLÉS

Total capacité théorique futur hébergement : 1343 places

58 000 m² – 134 M €

PARTENAIRES

AMO : Arcoba • 2 MOE différentes et concomitantes : – n°1 : rénovation générale : Iosis Méditerranée, Atelier 9 – n°2 : construction de nouveaux bâtiments (mess du personnel, ateliers de maintenance et garages) : Basalt Architecture, Scop'Ing • Entreprises : – MOE n°1 : séquence 1a porteries lots séparés, Travaux du Midi, groupement Inéo, Crudeli Séquence 1d VRD généraux : Gardiol – MOE n°2 : non désignée

PARIS

75

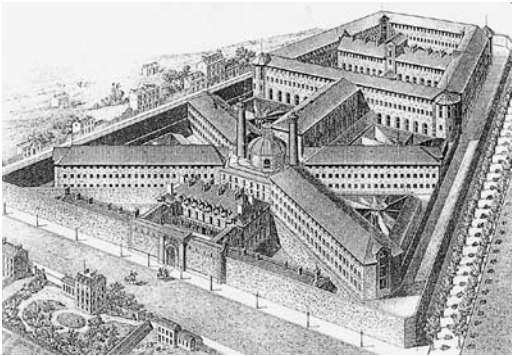
Réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé

Contrat de partenariat portant sur le financement, la conception et la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé, l'exploitation-maintenance de l'établissement pénitentiaire et des prestations de services.

Inaugurée en 1867, la maison d'arrêt de Paris-La Santé est dans un état de dégradation avancée et ne répond plus aux exigences fonctionnelles modernes. L'état général de l'établissement rend la rénovation de cet établissement particulièrement urgente.

L'APIJ a été mandatée par le ministère de la Justice par convention de mandat le 8 décembre 2005 pour conduire l'opération de restructuration de la maison d'arrêt de La Santé en partenariat public-privé. Suite à l'obtention, au mois de décembre 2006, de l'avis favorable de la MAPPP sur la réhabilitation de la maison d'arrêt de Paris-La Santé sur le fondement de l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat, la procédure de consultation a été lancée fin décembre 2006. L'année 2007 a permis de sélectionner les candidatures pour le contrat de partenariat, et parallèlement de finaliser le dossier de consultation pour l'ouverture du dialogue compétitif en août 2007, en partenariat étroit avec l'administration pénitentiaire et les utilisateurs de la maison d'arrêt actuelle, mais également les services du ministère de la Culture (SDAP et DRAC) et de la préfecture.

Les premiers rendus ont permis l'organisation des premières auditions des candidats au dernier trimestre 2007, très riches notamment sur les aspects fonctionnels des projets, d'une grande diversité. Toutefois, la procédure a été provisoirement interrompue dans l'attente des analyses de la revue générale des politiques publiques.



Rénover dans les meilleurs délais un établissement vétuste au cœur de la capitale



L'AGENCE

GÈRE GÈRE GÈRE GÈRE GÈRE

gestion des ressources humaines		PAGE 51
gestion du budget et de la logistique		PAGE 52
action des services d'appui		PAGE 53

4

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES |||||

Emplois et effectifs, données globales

Les effectifs budgétaires de l'Agence 2007 ont été fixés à 85 emplois budgétaires (78 en 2006). L'Agence a également géré 15 emplois budgétaires propres à l'EPPJP.

Dans le respect de ces plafonds, l'Agence a employé sur l'ensemble de l'année, au titre de la gestion commune Agence/EPPJP :

- 120 agents, dont
- 107 agents sur emplois budgétaires
 - 11 agents sur crédits
 - 1 agent mis à disposition
 - 1 stagiaire

Les effectifs permanents sont passés de 91 en décembre 2006 (dont 10,5 à l'EPPJP) à 88 en décembre 2007 (dont 11 à l'EPPJP).

Flux gérés

En 2007, l'Agence a recruté 26 personnes :

- 17 agents permanents
- 9 agents non permanents

34 personnes ont quitté l'établissement :

- 20 agents permanents
- 14 agents non permanents

Formation continue

Le maintien à jour des savoir-faire de l'Agence dans un métier qui se complexifie en permanence est un fort enjeu. Diverses actions significatives ont été réalisées en 2007 en matière de formation. Afin d'approfondir les connaissances de l'environnement professionnel, des compétences tant externes qu'internes ont été sollicitées.

Les dépenses au titre de la formation sont passées de 33 500 € en 2006 à 69 000 € HT en 2007 (hors coûts salariaux).

En particulier, des formateurs de l'École nationale des greffes (ENG) ont présenté aux agents l'organisation judiciaire et un historien a animé une conférence-débat sur la symbolique judiciaire.

Par ailleurs deux visites d'une journée de Fleury-Mérogis ont été organisées par l'équipe de projet en charge de ce dossier.

La réforme de la carte judiciaire a été présentée en interne par des agents en charge du dossier et le service juridique et des marchés a animé des séances de formation sur les modalités de passation des marchés de service.



- 25 organismes de formation ont été sollicités
- 75 sessions de formation (64 individuelles et 11 collectives) ont été suivies sur 62 thèmes différents
- 90 personnes différentes ont suivi une formation : 39 au titre des formations individuelles et 86 au titre des formations collectives

Instances paritaires

Les Comités techniques paritaires de l'Agence et de l'EPPJP ont été réunis conjointement, comme prévu par les textes statutaires, à trois reprises en 2007 (avril, octobre, décembre). Un groupe de liaison administration-représentants du personnel se réunit informellement chaque mois. Les principaux sujets évoqués ont été l'organisation interne, le nouveau support d'évaluation, les perspectives de réforme du cadre de gestion.

L'hygiène et la sécurité au travail

En application des articles 29, 30 et 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, le Comité hygiène et sécurité (CHS) a examiné un document intitulé «document

unique» recensant les risques professionnels, les mesures correctrices à envisager ainsi que celles déjà mises en œuvre.

Ce travail a permis de s'assurer du bon niveau d'hygiène et de sécurité de l'établissement et de mettre en place un dispositif d'actions et de contrôles piloté par le service du budget et de la logistique dont fait partie l'Agent chargé de la mise en œuvre (ACMO) de l'hygiène et de la sécurité.

Les mesures prises en 2007 concernent tout ce qui relève du bâtiment et de sa maintenance (installations électriques, risques d'incendie) ainsi que tous les risques liés au travail de bureau (gestes et postures) et aux déplacements (utilisation de véhicules, visites de chantiers).

Par ailleurs, la loi anti-tabac entrée en vigueur le 1^{er} février 2007 a fait l'objet de consignes internes et a été respectée par l'ensemble du personnel.



GESTION DU BUDGET ET DE LA LOGISTIQUE

Les chiffres de la gestion 2007

L'Agence a disposé, pour sa propre gestion, en 2007, d'un budget de fonctionnement de 8 709 003 € HT, soit 10 415 967,59 € TTC (montant après décision modificative n° 1). Elle a consommé les autorisations de dépenses à hauteur de 92,29 %, soit au total 8 037 746,95 € HT (9 613 145,35 € TTC).

Elle a en outre géré les moyens de fonctionnement

de l'Établissement public du palais de justice de Paris, en application de la convention de gestion passée entre l'EPPJP et l'Agence.

L'ensemble de la gestion commune assurée a représenté en 2007 un total de 9 390 723,59 € HT (11 231 305,41 € TTC) mandatés.

Les éléments clés de la gestion 2007

- La finalisation de la renégociation du bail entamée en 2006 a permis en 2007 des économies substantielles du fait de la réduction des surfaces louées et de la baisse du prix du m² loué.
- Le renouvellement du bail s'est accompagné d'une rationalisation de l'occupation de l'espace avec notamment le déménagement de l'EPPJP du 5^e au 2^e étage.
- La mise à niveau des licences et des matériels informatiques s'est poursuivie avec notamment le renouvellement du parc des imprimantes et photocopieurs en réseau au profit d'appareils multifonctions (impression – photocopie – scan).

- Le marché d'agence de voyage a été renouvelé.
- Le changement de l'autocommutateur de l'Agence et sa maintenance ont fait l'objet d'une mise en concurrence qui a abouti en fin d'année 2007.

Du côté des recettes, il est à noter que, comme les deux années précédentes, la subvention de l'État a fait l'objet d'un gel important (130 864 € TTC).

Le détail du budget de fonctionnement et des conditions de son exécution est présenté dans le rapport financier (dernière partie du rapport d'activité).

ACTION DES SERVICES D'APPUI

Service juridique et des marchés

Le service juridique et des marchés, constitué d'un chef de service, de deux conseillers juridiques et d'un assistant, donne des conseils juridiques au quotidien aux équipes de projet sur toutes questions relatives aux procédures de passation des marchés, à l'interprétation des dispositions réglementaires; il rédige des notes d'avis en réponse à des consultations juridiques sur des problématiques variées, liées aux marchés publics, aux contrats de partenariat ou à d'autres montages juridiques complexes et vise préalablement à la signature des actes à enjeu juridique significatif.

En 2007, il a poursuivi sa politique d'accompagnement et de diffusion des bonnes pratiques de l'achat public: en éditant une note de référence sur les modalités d'application de l'article 27 du Code des marchés publics (méthode de calcul de la valeur estimée des marchés publics et des accords-cadres), dans le cas des projets immobiliers gérés en maîtrise d'ouvrage par les deux établissements publics. Il a diffusé des commentaires sur certains textes réglementaires publiés en 2007 (recensement économique, révisions des seuils de passation, liste des marchés conclus l'année précédente), ainsi qu'une sélection de décisions de jurisprudence, et il a enrichi la documentation juridique mise en ligne.

Dans une optique constante de sécurisation juridique des procédures, il a été associé à la préparation et à la notification de 135 marchés publics de services, de fournitures et de travaux et a procédé à la dématérialisation de 51 procédures formalisées sur la plateforme électronique sécurisée.

En charge du suivi de la mise en œuvre de la politique d'assurances de l'Agence, le service juridique et des marchés a développé son rôle de conseil auprès des équipes de projet dans le domaine de l'assurance des travaux de construction. Il a présenté à l'Agence les grandes lignes de la réforme de l'ordonnance du 8 juin 2005 en cette matière, il a assisté des équipes de projet pour la rédaction des clauses particulières en ce domaine dans les marchés publics de travaux et notifié un marché d'assurance tous risques chantier pour la réhabilitation d'une maison centrale.

Il a mis en œuvre plusieurs procédures de référés expertise pour faire procéder à des constatations relatives, notamment, à l'état d'immeubles de palais de justice ou d'établissements pénitentiaires et aux causes de dommages affectant ces bâtiments. Enfin, il a renforcé son rôle de conseil en matière précontentieuse et de traitement amiable.



Service foncier et de l'urbanisme

L'activité du service a été orientée autour de trois axes principaux: la poursuite de l'acquisition de terrains, la gestion des contentieux liés à certaines acquisitions passées et le conseil juridique sur les procédures d'urbanisme. Sur les deux premiers axes, les dossiers les plus importants ont concerné l'acquisition du terrain pour le centre pénitentiaire de Corse-du-Sud, l'acquisition du terrain de Réau (lot 3 PPP), ainsi que l'acquisition du foncier pour le palais de justice d'Aix-Carnot. Le suivi de dossiers contentieux s'est révélé une activité plus conséquente que les années passées. Les contentieux dont l'échéance arrivait en 2007 ont tous eu une issue favorable.

En matière de conseil juridique, le service a poursuivi la constitution d'une base de données thématique, qui a été mise en ligne sur le réseau de

l'Agence. Il a réalisé aussi des expertises à la demande des équipes de projet. Il a été associé au montage de la démarche de valorisation des établissements fermés, avant leur cession.



DONNÉES RELATIVES À LA GESTION DES OPÉRATIONS

Bilan d'exécution des conventions judiciaires et pénitentiaires au 31 décembre 2007

	Montant convention ou total opérations protocole maîtrise d'ouvrage en K€	AE attribuées par le Ministère en K€	% B/A	Engagement des AE au niveau de l'Agence (EP) en K€	% C/B	Crédits de paiement versés par le ministère en K€	% D/A	Paiements effectués par l'Agence en K€	% E/D	Taux d'exécution de la convention fin 2005 : % E/A
CMSJ-02-01	468 969,10	350 971,44	74,84 %	252 812,00	72,03 %	231 717,83	49,41 %	230 652,31	99,54 %	49,18 %
CMSJ-02-02	377 520,54	173 490,00	45,96 %	59 695,97	34,41 %	37 378,17	9,90 %	36 196,45	96,84 %	9,59 %
EPSJ-02-01	9 557,13	9 557,13	100 %	5 531,55	57,88 %	3 741,54	39,15 %	3 539,26	94,59 %	37,03 %
PMOA-SJ	61 580,00	5 800,00	9,42 %	438,70	7,56 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00 %
CMAP-02-01	263 710,65	263 692,51	99,99 %	247 382,73	93,81 %	246 456,63	93,46 %	245 029,79	99,42 %	92,92 %
CMAP-02-02	538 274,73	538 274,74	100 %	276 081,94	51,29 %	87 541,00	16,26 %	87 501,06	99,95 %	16,26 %
CMAP-02-03	119 565,76	119 565,76	100 %	94 873,84	79,35 %	70 492,26	58,96 %	70 259,77	99,67 %	58,76 %
CMAP-03-01	109 500,00	109 500,00	100 %	104 967,35	95,86 %	90 090,94	82,27 %	90 022,22	99,92 %	82,21 %
CMAP-03-02	356 570,00	350 870,00	98,40 %	202 598,27	57,74 %	83 689,69	23,47 %	83 556,84	99,84 %	23,43 %
CMAP-03-03	15 600,00	15 600,00	100 %	2 392,93	15,34 %	1 500,00	9,62 %	988,55	65,90 %	6,34 %
EPAP-02-01	10 025,81	9 834,95	98,10 %	6 938,02	70,54 %	5 616,34	56,02 %	5 100,93	90,82 %	50,88 %
PPP	14 890,00	14 890,00	100 %	13 472,98	90,48 %	10 560,00	70,92 %	10 348,94	98,00 %	69,50 %
PPP La Santé	3 320,00	3 320,00	100 %	1 249,50	37,64 %	1 630,00	49,10 %	949,82	58,27 %	28,61 %
PPP DPJJ	80,00	80,00	100 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00 %
TOTAL	2 349 163,72	1 965 446,53	83,67 %	1 268 435,79	64,54 %	870 414,39	37,05 %	864 145,95	99,28 %	36,79 %

N.B. : CMSJ-02-01 : reprise des 27 opérations DGPPE. CMSJ-02-02 : programme judiciaire LOPJ. CMAP-02-01 : reprise programme 4000. CMAP-02-02 : grandes réhabilitations. CMAP-02-03 : constructions neuve pénitentiaires. CMAP-03-01 : Établissements pour mineurs. CMAP-03-02 : maisons centrales, CP Corse-du-Sud, 3 QCP. CMAP-03-03 : centres de semi-liberté. EP : études préalables judiciaires (EPSJ), études préalables pénitentiaires (EPAP). PPP : conventions d'assistance du Ministère pour les programmes réalisés en PPP.

Ce bilan d'exécution établi à la fin de chaque exercice budgétaire permet de visualiser l'état de réalisation des commandes passées à l'Agence au niveau de chacune des conventions. Le même tableau est tenu à jour, en temps réel, par opération au sein d'une convention. Il est rappelé que, dans ces tableaux, ne sont pris en compte ni les crédits liés aux acquisitions foncières (l'Agence prépare et inscrit les dossiers pour le compte du Ministère, qui

assure en fin de procédure les paiements), ni les subventions à des collectivités locales pour des dépenses liées aux voiries et réseaux divers. Sur l'année 2007, l'Agence a généré des paiements à hauteur de 250 millions d'euros, dont 236 millions gérés directement sur les crédits qui lui sont transférés par le Ministère. Les dépenses liées aux opérations pénitentiaires ont représenté les 4/5 de ces crédits.

données relatives à la gestion des opérations PAGE 55

données relatives au budget de fonctionnement PAGE 61

En synthèse par domaine d’intervention de l’Agence, les données essentielles à retenir sont les suivantes :

Montant des commandes passées à l'Agence
Évolution sur les trois derniers exercices

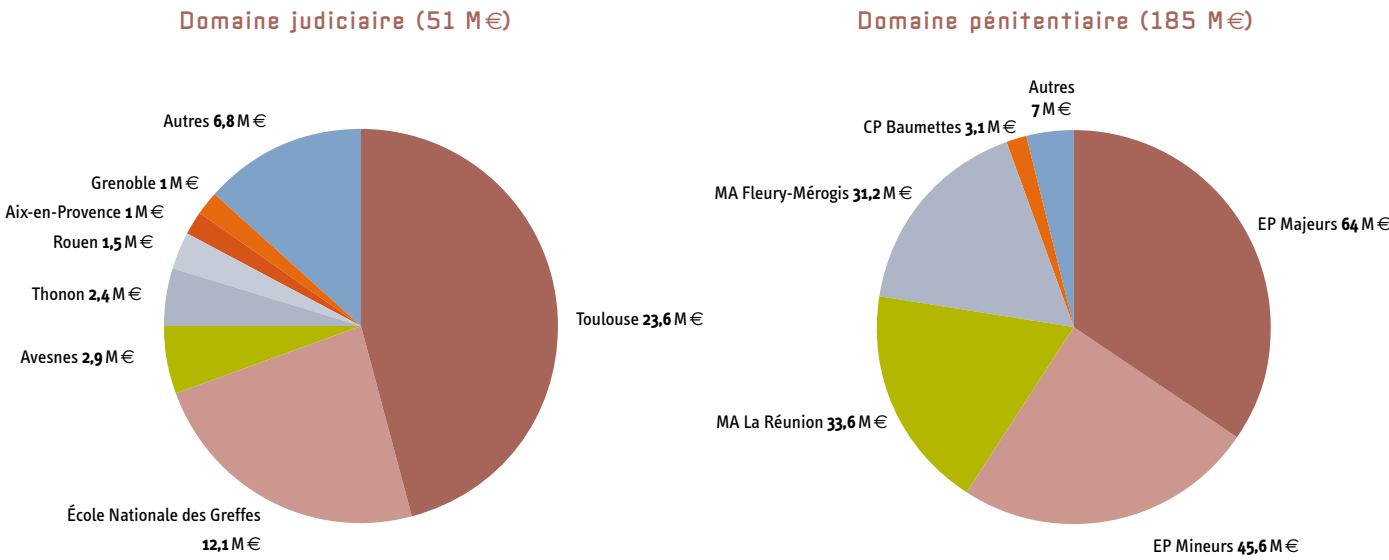
	2005	2006	2007
Conventions judiciaires	653 236 126 €	856 046 781 €	917 626 780 €
Conventions pénitentiaires	1 414 351 786 €	1 425 377 098 €	1 431 536 967 €
Total	2 067 587 912 €	2 281 423 879 €	2 349 163 747 €

Taux de couverture des besoins financiers par le Ministère
et taux d'exécution des commandes par l'Agence

	2005	2006	2007
Taux de couverture par des AE délégués par le ministère de la Justice	88,68 %	84,74 %	83,67 %
Taux de consommation de ces AE par l'Agence	49,57 %	62,58 %	64,54 %
Taux de financement par des CP délégués par le ministère de la Justice	24,28 %	28,18 %	37,05 %
Taux d'exécution des mandats par l'Agence à partir des CP délégués par le ministère de la Justice	23,24 %	27,54 %	36,79 %
Montant des paiements cumulés depuis la création de l'Agence	480 507 431 €	628 304 136 €	864 257 343 €

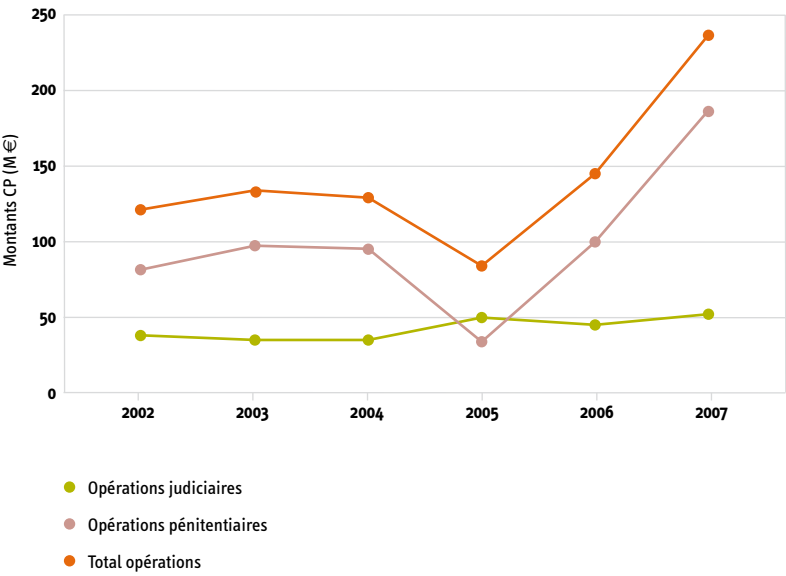
Dépenses de l'exercice 2007 et répartition par opération

Commentaires :
Le montant total des dépenses payées directement par l’Agence sur les opérations s’est élevé à 236 millions d’euros (dont 51 millions pour le judiciaire et 185 millions pour le pénitentiaire). Les graphiques ci-dessous précisent la répartition des dépenses entre les différentes opérations.



Données et perspectives pluriannuelles
(opérations en mandat, hors PPP)

Courbes pluriannuelles des dépenses des opérations de l'APIJ
(hors foncier – subventions collectivités locales)



Les programmes pénitentiaires représentent au fil des ans une part majoritaire des commandes passées à l’Agence. Après la fin du programme 4000, qui a généré en 2005 un « creux » dans les dépenses, en attendant la montée en charge des nouveaux programmes de la LOPJ, les dépenses croissent régulièrement. Elles ont vocation, dans le contexte de contrainte budgétaire et hors programmes PPP, à se stabiliser pendant quelques années autour du pallier atteint en 2007. Dans le champ judiciaire, les études préalables commandées à l’Agence auraient dû générer, dans un autre contexte budgétaire, une courbe de croissance analogue à celle constatée dans le champ pénitentiaire, autour d’un montant de dépenses de l’ordre de 100 millions d’euros. Pour les années à venir, cette croissance ne sera pas constatée.

Indicateurs de performance

Une première série d’indicateurs a pour objet de mesurer, à l’achèvement d’une opération, le respect des délais et des coûts. Ils sont appliqués aux opérations prises en charge et livrées par l’Agence depuis sa création.

Indicateur de performance n°1 :
Respect de la durée de livraison des opérations pour les opérations livrées dans l’année

	Nombre d'opérations	Libellé de l'opération	Objectif livraison	Date de livraison
Opérations livrées à la date prévue ou en avance	3 judiciaires	PJ Thonon	2006	décembre 2006
		PJ Avesnes	2007	décembre 2006
		École Nationale des Greffes	2007	juillet 2007
	5 pénitentiaires	EPM Meyzieu	2007	avril 2007
		EPM Lavour	2007	avril 2007
		EPM Quiévreachain	2007	mai 2007
		EPM Marseille	2007	juillet 2007
		EPM Orvault	2007	novembre 2007
	1 judiciaire	Relogement TE-CPH Pointe-à-Pitre	avril 2006	juin 2006
Opérations en dépassement inférieur à 6 mois				
Opérations en dépassement de 12 à 24 mois	1 pénitentiaire	Extension <i>intra-muros</i> Ducos	1 ^{er} trimestre 2006	mai 2007

Précisions :
Le point de départ est la date de signature de la convention de mandat. La mesure s’effectue de cette date à la date de livraison de l’opération.

Commentaires :
Pour Ducos, le retard est lié pour une part à la demande et validation par la DAP d’un complément d’études techniques en phase conception et pour une autre part aux intempéries rencontrées pendant le déroulement du chantier.

Indicateur de performance n°2:
Respect du CFE en euros constants pour les opérations livrées dans l'année

	Nombre d'opérations	Libellé de l'opération	CFE initial (M€)	Écart CFE (M€)
Économies réalisées sur le CFE	3 judiciaires	PJ Thonon	18,5	- 0,5
		PJ Avesnes	17,9	- 3,7
		Relogement TE-CPH Pointe-à-Pitre	1,5	- 0,5
	1 pénitentiaire	Extension <i>intra-muros</i> Ducos	5,8	- 1,9

Précisions :
Le CFE initial est celui de la convention Agence initiale en euros constants. L'écart CFE correspond à la différence entre le CFE initial et le cumul des consommations de crédits connus sur cette opération jusqu'à aujourd'hui en euros constants.

Commentaires :
Seules les opérations neuves passées en convention de mandat auprès de l'Agence depuis sa création sont indiquées dans ce tableau.

Les écarts CFE sur les opérations Thonon et Avesnes sont provisoires car les marchés ne sont pas à ce jour soldés : DGD travaux, marchés assurances, prestations intellectuelles, travaux de parachèvement...

Les opérations EPM ne sont pas renseignées à cette date car le CFE EPM est global aux 7 opérations.

Indicateur de performance n°3:
Taux de réalisation des paiements par rapport aux prévisions de l'année

	Opérations judiciaires		Opérations pénitentiaires		Total	
	Montant (M€)	Taux de réalisation	Montant (M€)	Taux de réalisation	Montant (M€)	Taux de réalisation
Prévisions de crédits de paiement 2003	48	-	105	-	153	-
Consommation réelle de crédits de paiement 2003	36	75 %	97	92 %	133	87 %
Prévisions de crédits de paiement 2004	72	-	112	-	184	-
Consommation réelle de crédits de paiement 2004	50	69 %	94	84 %	144	78 %
Prévisions de crédits de paiement 2005	61	-	89	-	150	-
Consommation réelle de crédits de paiement 2005	45	74 %	35	39 %	80	53 %
Prévisions de crédits de paiement 2006	60	-	140	-	200	-
Consommation réelle de crédits de paiement 2006	50	83 %	100	72 %	150	75 %
Prévisions de crédits de paiement 2007	53	-	198	-	251	-
Consommation réelle de crédits de paiement 2007	51	97 %	185	93 %	236	94 %

Commentaires :
Les prévisions de crédits de paiement indiquées ci-dessus concernent uniquement les crédits de paiement affectés à l'Agence. Ainsi, ne sont pas inclus ceux gérés directement par la DAGE (subventions d'investissements, acquisitions foncières, conventions DDE...) et considérés en dehors du CFE des opérations.

Dans le taux de consommation des crédits ne sont pas comptabilisées les factures impayées fin 2007 faute de crédits suffisants. Ainsi, en pénitentiaire, 9,3 M€ de factures sont reportés en 2008 ; avec ces factures honorées en 2007 le taux de réalisation aurait été alors de 98 % en pénitentiaire.

En 2005, le faible taux de consommation sur le champ pénitentiaire s'explique par la fin du programme 4 000 et le démarrage plus lent que prévu du programme LOPJ.

Indicateur de performance n°4:
Taux de révisions des CFE constatés dans l'année de gestion

Domaine pénitentiaire	Responsabilité Agence (en mois)	Responsabilité Chancellerie (en mois)	Commentaires
Total montants CFE pris en compte	987,4		
Montants des évolutions CFE dans l'année	0	5,0	5 M€ pour les maisons centrales (modification de programme)
Taux de modification du CFE dans l'année	0 %	0,51 %	

Total nombre d'opérations en convention de mandat	13		
Nombre d'opérations modifiées dans l'année	0	1	Maisons centrales
Taux d'opérations modifiées dans l'année	0 %	7,7 %	

Domaine judiciaire	Responsabilité Agence (en mois)	Responsabilité Chancellerie (en mois)	Commentaires
Total montants CFE pris en compte	625,7		
Montants des évolutions CFE dans l'année	0	0,3	0,27 M € pour Bobigny TC-CPH (modification de programme)
Taux de modification du CFE dans l'année	0 %	0,04 %	

Total nombre d'opérations en convention de mandat	16		
Nombre d'opérations modifiées dans l'année	0	1	Bobigny TC-CPH
Taux d'opérations modifiées dans l'année	0 %	6,3 %	

Indicateur de performance n°5: Domaine pénitentiaire

Taux de révisions des échéances de livraison constatées dans l'année de gestion
ÉCHÉANCES DES OPÉRATIONS ET MODIFICATIONS CALENDAIRES 2007

	Échéances fin 2006	Échéances fin 2007	Durée initiale (en mois)	Retard		Commentaires
				Responsabilité Agence (en mois)	Responsabilité Chancellerie (en mois)	
Fleury-Merogis	juin 2015	mai 2016	239	11		Délais travaux plus importants suite à la consultation des entreprises + prise en compte aléas amiante (Moe2 et Moe3)
Les Baumettes	juin 2014	avril 2015	227	10		Délais dus à la consultation séquence 1a infructueuse ; la séquence 1 a été redécoupée et relancée en négocié
75 Paris-La Santé	février 2008	décembre 2010	23	34		L'échéance de l'opération n'avait pas été recalée depuis longtemps ; Opération en <i>stand-by</i> , en attente décision sur PC
MC Arles	juin 2008	décembre 2008	30		6	Impact modifications programme
QSL	juin 2008	février 2010	26	3	17	Opération suspendue début 2007 ; décision de relance reçue le 1^{er} février 2008 ; Durée de travaux impactée suite à des problèmes de dimensionnement réseaux
CP Corse-du-Sud	décembre 2010	avril 2012	66		14	Opération suspendue par arbitrage budgétaire, relancée fin 2007
QCP	décembre 2007	octobre 2009	31		22	Appel d'offre sans suite sur QCP Fleury-Mérogis consécutivement à de fortes modifications de programme
Maison centrales	décembre 2010	septembre 2011	60		9	Opération suspendue par arbitrage budgétaire, relancée début 2008 ; Planning conditionné au résultat du recours au Conseil d'État pour un litige avec un architecte
MA La Réunion	juin 2008	juillet 2008	36	1		Décalage d'un mois de la livraison faisant suite aux intempéries
Extension IM Ducos	février 2007	mai 2007	27	3		Durée des travaux plus longue que prévue (intempéries...)
EPM	juin 2008	juin 2008	55			
EP majeurs	juin 2009	août 2009	47	2		Durée des travaux plus longue que prévue
MA Rodez	janvier 2011	janvier 2011	48			

Durée totale des opérations en mois	915	
Durée en mois des modifications calendaires dans l'année	64	68
Taux d'opérations modifiées dans l'année	7 %	7,4 %

Total nombre d'opérations en convention de mandat	13	
Nombre de modifications calendaires dans l'année	7	5
Taux d'opérations modifiées dans l'année	54 %	38,5 %

Indicateur de performance n°5: Domaine judiciaire
Taux de révision des échéances de livraison constatées dans l'année de gestion

ÉCHÉANCES DES OPÉRATIONS ET MODIFICATIONS CALENDAIRES 2007						
				Retard		
	Échéances fin 2006	Échéances fin 2007	Durée initiale (en mois)	Responsabilité Agence (en mois)	Responsabilité Chancellerie (en mois)	Commentaires
Toulouse	décembre 2008	décembre 2008	48			
Thonon	décembre 2006	décembre 2006	58			
Versailles	décembre 2010	abandonnée	60			Abandon suite arbitrage budgétaire
Avesnes	décembre 2006	décembre 2006	58			
Pointe-à-Pitre	décembre 2009	suspendue	66			Suspension suite arbitrage budgétaire
ENG	décembre 2008	juillet 2009	72		8	2 ^e phase restructuration annulée par la DAGE/DSJ ; Travaux pour fonctionnement minimal ENG à lancer au 2 ^e semestre 2008
Chalon	février 2009	suspendue	60			Suspension suite arbitrage budgétaire
Rouen	février 2010	novembre 2010	69		9	Suspension depuis le 1 ^{er} trimestre 2007 ; décision de relance reçue le 30 janvier 2008
TC-CPH Bobigny	juin 2009	novembre 2009	48		5	Suspension depuis le 3 ^e trimestre 2007 ; décision de relance reçue le 30 janvier 2008
CA Fort-de-France	juillet 2011	mai 2012	68		10	Suspension depuis le 2 ^e trimestre 2007 ; décision de relance reçue le 30 janvier 2008
TGI Douai	décembre 2011	suspendue	70			Suspension suite arbitrage budgétaire
Montmorency	décembre 2009	suspendue	66			Suspension suite arbitrage budgétaire
Chartres	février 2012	novembre 2012	72		9	Suspension depuis le 1 ^{er} trimestre 2007 ; attente arbitrage alternative en mode PPP
Aix-en-Provence	décembre 2013	reportée	94		8	Reportée depuis le 4 ^e trimestre 2007 ; attente arbitrage alternative en mode PPP
Laon	décembre 2014	suspendue	94			Suspension suite arbitrage budgétaire
Caen	décembre 2014	mai 2015	94		6	Suspension depuis le 4 ^e trimestre 2007 ; attente décision de relance

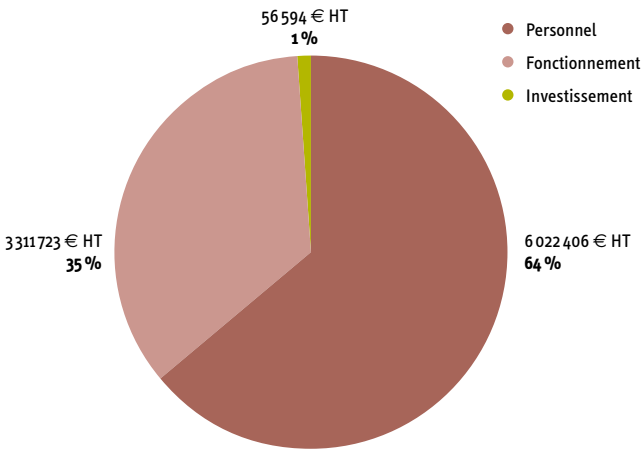
Durée totale des opérations en mois	1 097	
Durée en mois des modifications calendaires dans l'année	0	55
Taux d'opérations modifiées dans l'année	0 %	4,5 %
Total nombre d'opérations en convention de mandat	16	
Nombre de modifications calendaires dans l'année	0	13
Taux d'opérations modifiées dans l'année	0 %	81,3 %



DONNÉES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Structure des dépenses du budget de fonctionnement en 2007

Gestion commune Agence/EPPJP



La structure de ce budget est stabilisée sur ces bases depuis 2006. La part du personnel a légèrement crû (61 % en 2006, 64 % en 2007) en raison notamment de la baisse du coût du loyer et des charges.

Budget 2007 géré et taux de consommation des crédits

	Crédits ouverts gestion commune	Total mandaté	% exécution	dont Agence seule	Total mandaté	% exécution
Total investissement	150 000	56 594	37,73 %	150 000	56 594	37,73 %
Total fonctionnement	3 376 194	3 311 723	98,09 %	2 775 407	2 707 581	97,56 %
Total personnel	6 890 062	6 022 406	87,41 %	5 786 596	5 273 570	91,18 %
Bilan général dépenses	10 416 256	9 390 723	90,15 %	8 709 003	8 037 746	92,29 %

Les taux de consommation concernant la seule APIJ sont très satisfaisants, compte tenu de la sensibilité de ce budget à la conjoncture. Cette sensibilité n'affecte pas les dépenses de fonctionnement, compte tenu du poids très fort du loyer et des charges (dépenses prévisionnelles très maîtrisables, par définition). Les dépenses de personnel incluent la gestion d'une marge de précaution et en fin

d'année, compte tenu de l'incertitude sur la poursuite de certaines opérations judiciaires, le plan de recrutements a été ralenti. Le petit poste d'investissement (investissement lié au fonctionnement) n'est pas significatif : certaines dépenses de fin d'année sont engagées sur l'exercice, mais payées sur l'exercice suivant, par le biais de reports de crédits.

Analyse de la composition des charges de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement: elles représentent 35 % du budget contre 38 % en 2006 en raison de la baisse du prix du m² loué et de la réduction des surfaces occupées suite au nouveau bail qui a pris effet à la fin du 3^e trimestre 2007. La consommation du budget de fonctionnement atteint le niveau presque optimum de 98,09 % après des taux de 93,32 % en 2006 et 95,78 % en 2005. L'Agence seule obtient un taux de consommation quasi équivalent (97,56 %).

Les charges fixes avec un montant de 2,4 millions d'euros (dont 2 millions d'euros au titre des loyers et charges locatives) qui représentent plus de 73 % des dépenses de fonctionnement et près de 26 % du budget global, influencent de façon décisive la consommation du budget.

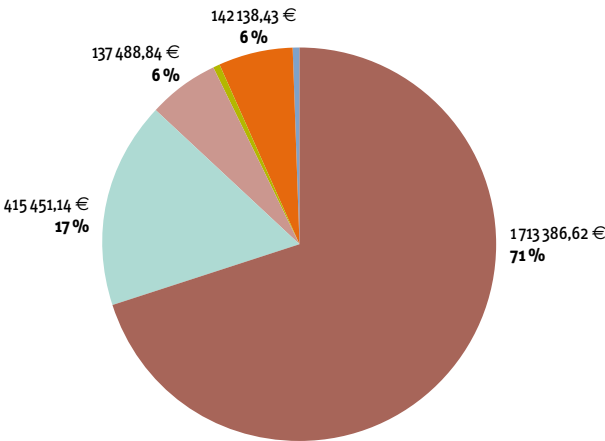
Les charges variables ont un impact plus faible: avec un montant de 0,79 millions d'euros (dont 0,29 millions d'euros au titre des dépenses de transport), elles représentent 8,5 % du budget total dont près de 6 % sont directement liés aux effectifs (transport, frais postaux, télécommunications, consommables...).

Dépenses d'investissement: Le budget a été consommé à hauteur de 38 %, pour un montant total de 560 594 euros HT, dont 4 401 euros de dépenses de logiciels et 52 193 euros de dépenses de mobilier, d'achat d'ordinateurs et de divers matériels. Ces dépenses ont concerné notamment l'achat de licences (licences pour postes informatiques et mise à jour des licences des serveurs), une évolution logicielle pour le suivi analytique des opérations, l'acquisition d'équipements informatiques (ordinateurs et serveurs) et l'achat d'un véhicule de direction.

La sous-consommation observée sur ce poste tient essentiellement au report au début de l'année 2008 de projets prévus en fin d'année 2007, ceci pour des raisons techniques ou de calendrier. Il s'agit en particulier du renouvellement de l'autocommutateur de l'Agence pour lequel un nouveau prestataire a été retenu en décembre et de l'achat d'un logiciel de partage d'informations et d'applications de type « portail d'entreprise ».

Charges fixes 2007

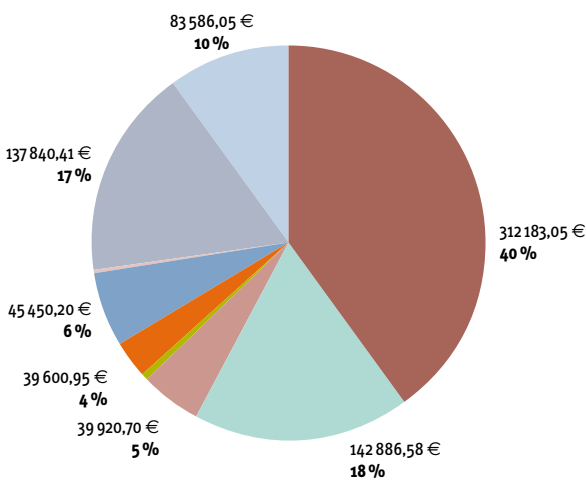
Gestion commune Agence/EPPJP



- Locations immobilière et mobilière
- Charges locatives
- Travaux et maintenance
- Assurances
- Amortissement
- Crédit bail

Charges variables 2007

Gestion commune Agence/EPPJP



- Mission, déplacement et transports
- Frais postaux et télécom
- Relations publiques
- Rémunération intermédiaires honoraires
- Reprographie documentation
- Autres prestations extérieures (formation, nettoyage)
- Prestations intellectuelles
- Personnels extérieurs
- Consommables et fournitures

Dépenses de personnel

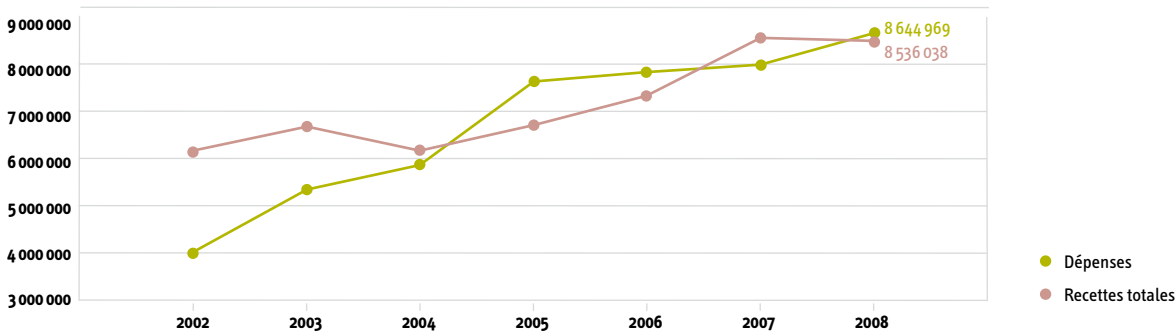
Les dépenses de personnel représentent 64 % du budget contre 61 % en 2006 sous l'effet conjugué de l'augmentation du nombre d'ETPT et de la baisse du poste « loyer et charges ». Les dotations ont été calculées en 2007 en fonction des effectifs budgétaires (y compris GVT).

Le taux de consommation des crédits de personnel au titre de la gestion commune a légèrement fléchi en 2007 : 87,41 % après une progression continue (81,70 % en 2003, 87,90 % en 2004, 89,41 % en

2005 et 89,49 % en 2006). La consommation des crédits de personnel de l'APIJ seule connaît également une légère baisse en passant de 95,25 % en 2006 à 91,18 % en 2007. Ce ralentissement est dû aux incertitudes liées au projet de l'EPPJP et au ralentissement des recrutements au second semestre, dans l'attente des décisions budgétaires 2008. L'effectif moyen permanent géré au titre de la gestion commune est passé, de 2006 à 2007, de 79,1 agents à 88,7 agents, dont 78,3 pour la seule Agence.

Évolution des dépenses et des recettes de l'Agence

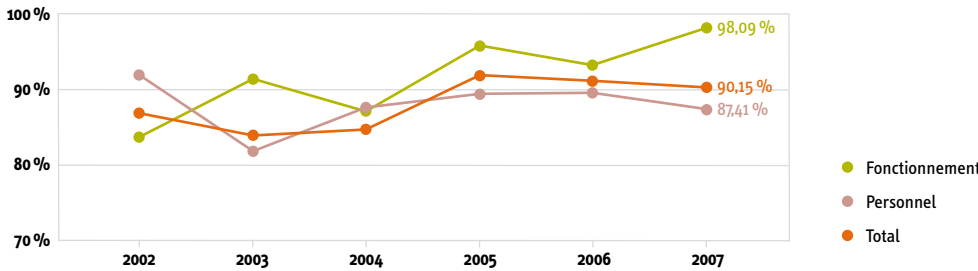
APIJ seule



Indicateurs de performance de l'année

Exécution du budget de fonctionnement (taux de réalisation crédits ouverts / budget exécuté)

Gestion commune Agence/EPPJP



L'indicateur de performance retenu pour la gestion du budget de fonctionnement de l'Agence est le taux de consommation des crédits. Cet indicateur est établi jusqu'alors au titre de la gestion commune. À partir de 2008, il sera établi pour la seule gestion APIJ.

Les dépenses sont réellement stabilisées à partir de 2005. Les deux premières années de fonctionnement ont été marquées par la montée en charge de l'établissement public (avec la gestion de surnombres en 2002). En 2004 a été prise en charge la gestion de l'EPPJP (montée en charge sur deux ans, qui

a influencé à la baisse les données de la gestion commune, avec une sous-consommation des crédits de personnel).

Le taux de consommation des crédits de fonctionnement est désormais optimal. Le taux de consommation global (personnel + fonctionnement) reste influencé par l'évolution des effectifs. En 2007, le ralentissement des recrutements dans la deuxième moitié de l'année, dans l'attente des décisions budgétaires sur les opérations judiciaires et sur le TGI de Paris, a induit une baisse du taux de consommation des crédits de personnel.

|||||Index des sigles utilisés

AAPC : Avis d'appel public à la concurrence	ENG : École nationale des greffes
ACEM : Assistance et conseil pour l'exploitation et la maintenance	EPE : Établissement de placement éducatif
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	EPM : Établissement pénitentiaire pour mineurs
AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage	HQE : Haute qualité environnementale
AOT/LOA : Autorisation d'occupation temporaire/ Location avec option d'achat	INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
APD : Avant-projet détaillé	JAP : Juge d'application des peines
APS : Avant-projet sommaire	LOLF : Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001)
BCT : Bureau de contrôle technique	LOPJ : Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)
BET : Bureau d'études techniques	LOPSI : Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
CA : Cour d'appel	MA : Maison d'arrêt
CD : Centre de détention	MAF : Maison d'arrêt des femmes
CEF : Centre éducatif fermé	MAH : Maison d'arrêt des hommes
CFE : Coût final estimé	MAPP : Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat
CGPPP : Code général de la propriété des personnes publiques	MOE : Maîtrise d'œuvre
CHS : Comité d'hygiène et de sécurité	MOP (loi) : Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
CJD : Centre des jeunes détenus	OPC : Ordonnancement, pilotage et coordination
CNOA : Centre national d'observation et d'affectation	PCI : Poste de centralisation de l'information
CP : Centre pénitentiaire	PEP : Porte d'entrée principale
CPA : Centre pour peines aménagées	PLU : Plan local d'urbanisme
CPH : Conseil de prud'hommes	PPP : Partenariat public-privé
CSL : Centre de semi-liberté	QCP : Quartier courtes peines
CSPS : Coordonateur pour la sécurité et la protection de la santé	QLP : Quartier longues peines
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment	QSL : Quartier de semi-liberté
CTP : Comité technique paritaire	SAR : Service administratif régional
DAGE : Direction de l'administration générale et de l'Équipement	SDAP : Service départemental de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture)
DAP : Direction de l'administration pénitentiaire	SDIS : Service départemental d'incendie et de secours
DAPA : Direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture)	SHON : Surface hors œuvre nette
DCE : Dossier de consultation des entreprises	SMPR : Service médico-psychiatrique régional
DDE : Direction départementale de l'Équipement	SU : Surface utile
DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires	TC : Tribunal de commerce
DPJJ : Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse	TGI : Tribunal de grande instance
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la Culture)	TI : Tribunal d'instance
DSJ : Direction des services judiciaires	TPE : Tribunal pour enfants
DULE : Direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (Préfecture de Paris)	UCSA : Unité de consultations et de soins ambulatoires
DUP : Déclaration d'utilité publique	UVF : Unité de visite familiale
	VRD : Voirie et réseaux divers

Document édité par le service Communication de l'APIJ

Conception et réalisation **ANATOME 2008**

Crédits iconographiques

Couverture : Daniel Osso, Gilbert Cousteaux (devant), Studio Ernest, Benoît Grimbert (dos) – Intérieur de couverture : Nathalie Euvrie (quelques photos APIJ, retouchées par Anatome) – p.1 : Caroline Montagné, N. Euvrie, G. Cousteaux, Hervé Douris, Clémentine Bagieu/APIJ – p.2 DR – p.4 C. Bagieu/APIJ, N. Euvrie – p.5 : C. Bagieu/APIJ – pp.6-8 : N. Euvrie, C. Bagieu/APIJ – p.9 : C. Montagné – p.10 : C. Bagieu/APIJ, C. Montagné – pp.12-15 : C. Bagieu/APIJ – pp.16-17 : Thomas Wagner/APIJ, D. Osso, Nicolas Fournel/APIJ, C. Bagieu/APIJ, Synthèse Architecture/Agence Alain Derbesse – p. 19 : Olivier Wogenscky, ateliers 234 – p.20 : D. Osso, O. Wogenscky – p.21 : B. Grimbert – p.22 : G. Cousteaux – p.23 : ateliers 234, G. J. Bouchez – p.24 : D. Osso, Gérard Thorel et Maja Krzos architectes – p.25 : Patrice Gourbin, Philippe Villien – p.26 : APIJ, DR – p.27 : APIJ – p.28 : C. Bagieu/APIJ – p.32 : Studio Ernest, H. Douris – p.31 : N. Fournel/APIJ, Christine Chaudagne – p.32 : N. Fournel/APIJ, Willy Berré – p.33 : N. Fournel/APIJ – p.34 : Synthèse Architecture/Agence A. Derbesse, Jean-Philippe Pargade – p.35 : APIJ, Nicolas Perez – p.36 : DR, M. Madera – p.37 : N. Fournel/APIJ – p.38 : Synthèse Architecture/Agence A. Derbesse, Oliver Sattler / sarl GEKO – p.39 : Ghislain Bruggeman/APIJ – p.40 : N. Fournel/APIJ, Synthèse Architecture/Agence A. Derbesse, APIJ – p.41 : APIJ – pp.42-43 : D. Osso – p.45 : Basalt Architecture, Atelier PH. Ch. Dubois, Synthèse Architecture/Agence A. Derbesse – p.46 : Chabal Architecte – p.47 : Patrick H. Müller – p.48 : Basalt Architecture – p.49 : APIJ, Emile Vaudremer – p.51 : C. Bagieu/APIJ, N. Euvrie – pp.52-53 et 60 : C. Bagieu/APIJ

Imprimé avec des encres végétales sur un papier certifié ISO 1400, respectueux de l'environnement.





2007

30, rue du Château-des-Rentiers 75013 Paris | TÉL 33 (0)1 53 94 88 00 | FAX 33 (0)1 53 94 89 00

Agence publique pour l'immobilier de la Justice

APIJ